

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BERGES Karine

M. GILBERT Simon, Vice-président

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sebastien-Akira

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vérène

Mme GOFFIN Angélique

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

<u>Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :</u>

Mme COSTES Sylvie

M. LACHENY Claude

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme ABRANTES Elise

M. H'LIMI Elias

Mme NGUYEN Caroline

Suppléants

Mme CHAUMONT Mathilde

M. ENDRIZZI Melvin

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. HEBBRECHT Thierry

Mme SIMON-DECK Sylvie

M. PLANCHON Thomas

M. DARRIBÈRE Jérôme

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal (procuration donnée à M. GILBERT)

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure (procuration donnée à Mme BERGES)

Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à M. THAUVRON)

M. MOHAMMED Samer (procuration donnée à Mme BERGES)

Collège B

Mme GUILLIN Amélie (procuration donnée à Mme GOFFIN)

Collège BIATSS

Mme FLEURY Murielle (procuration donnée à M. THAUVRON)

M. VALLÉE Benoît (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Collège des usagers

Titulaires

M. TAURAND-WARTELLE Clément (procuration donnée à Mme ABRANTES)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme BEAULNES-SERINI Nathalie (procuration donnée à M. GILBERT)

Mme LENOBLE Valéry (procuration donnée à M. DUBOIS RANDÉ)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

M. APARICIO Romain, DGSA Projets stratégiques, Directeur exécutif ERASME

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR ST

Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe en charge des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme DACOSTA Hélène, Directrice des Affaires financières

M. DEMERET Simon, Directeur DAJG

Mme DUBOCAGE Emmanuelle, Présidente Commission des moyens, VP Finances

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-SESS-STAPS

M. FROUTÉ Philippe, Directeur de l'UFR AEI

Mme GAUCHER Andréa, VP Etudiante

M. GUERRIEN Frédéric

Mme LELOUCHE Audrey, Cheffe de service Enseignement supérieur

Mme MOULIN Aline, DGSA RH

- M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IEP
- M. SCHWELL Matin, VP Europe
- M. SEBAG Julien, Représentant du recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités
- M. ZIDI Mustapha, VP Dynamique Formation et Recherche

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT6
1.1 Point d'information du président de l'université6
1.2 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 22 septembre 2023 14
Points soumis à discussion17
1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES
1.1 Approbation de la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2024
1.2 Approbation de la délibération relative à la remise de prix et dons
2. RESSOURCES HUMAINES 33
2.1 Approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants- chercheurs pour l'année 202433
Points non soumis à discussion49
1. CONTRATS ET CONVENTIONS49
1.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université
OUESTIONS DIVERSES51

La séance est ouverte à 9 heures 33 sous la présidence de Monsieur Dubois-Randé. (Enregistrement 2)

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du président de l'université

M. LE PRÉSIDENT. – On va vous informer sur les éléments budgétaires puisque l'on va parler de la note d'orientation budgétaire. J'ai eu un appel de la ministre mardi dernier sur la situation de l'UPEC. On a quand même fait beaucoup d'actions politiques. Je vous avais dit, avant l'été, que le temps était un temps politique. Sur ce temps politique, on a mené plusieurs actions, des actions auprès de nos tutelles.

On avait vu le directeur du cabinet de la ministre qui avait entendu un certain nombre de choses, notamment que la démographie n'était pas une fiction, que l'on ne pouvait pas écarter 10 000 étudiants et que la subvention pour service public n'avait pas suivi à la hauteur, tout en reconnaissant également que nous n'avions pas la main sur les capacités d'accueil, etc. Cela, on en avait discuté.

Ensuite, il nous a fait comprendre que la situation économique du pays était en difficulté, ce qui n'est pas un scoop, avec les changements géopolitiques, etc., tous ces éléments qui pèsent aussi sur les comptes publics. Mais bon.

Et l'on avait insisté, y compris par des lettres aux élus, sur le fait que dans le PLF – le projet de loi de finances –, le financement de l'université n'était pas à la hauteur de ce qui était établi. Il manque un chèque de 3 milliards, selon une estimation faite par France Universités, il y a quelques années.

Et les messages reçus du style : « L'université est mal gérée. Les étudiants ne réussissent pas forcément », etc., de notre Président de la République n'avaient pas été de nature à calmer le jeu.

On a fait envoyer une lettre à tous les élus, ceux qui sont dans les assemblées en particulier, c'est-à-dire l'Assemblée nationale et le Sénat, avec des retours au niveau des mairies et des remontées par l'ensemble de ces élus. D'ailleurs, une copie de notre lettre a été relayée par France Universités sur le plan national, à l'ensemble des élus, chacun ayant évidemment personnalisé la lettre.

J'ai eu un coup de téléphone de Sylvie Retailleau. Elle m'a appelé mardi pour me dire que cette année, au minimum, on pouvait donner 3 millions supplémentaires à l'UPEC.

On verra ensuite. Le budget se renégocie, il y a aujourd'hui une réflexion au niveau du ministère sur l'ensemble des financements des universités, parce qu'en matière de financement, chaque université veut garder son pognon, comme on dit. C'est classique, il faut ajouter ou retirer. Elle a dit que l'on avait une démographie qui se déplaçait, c'est-à-dire que l'on n'était pas en diminution, mais en augmentation démographique, avec un pic qui allait beaucoup plus loin compte tenu de la pression sur notre territoire, sur nos territoires.

Il s'agit d'études évidemment chères, mais ce sont aussi des étudiants ayant des profils particuliers et qu'il faut accompagner socialement, aussi parce qu'il y a des étudiants qui travaillent. Il y a tout un accompagnement de ces étudiants, qui est tout à fait différent de ce qu'il se passe dans le 5ème arrondissement. Je n'ai rien contre les étudiants du 5ème arrondissement, ce n'est pas le sujet. Mais nous, on fait plutôt bien, en tout cas, ce que l'on veut faire à l'université.

C'est donc 3 millions, dont 1 million de rattrapage sur les fluides et 2 millions dits sur la masse salariale. Sur la masse salariale, rien n'est pérenne. Il s'agit de plans de relance. C'est un élément qui apporte un peu de confusion. Dans la lettre de la ministre, on parle d'emploi, et l'emploi, c'est la part « soclée ». Sur la masse salariale, il est plus difficile de projeter un certain nombre de choses. En tout cas, cela desserre l'étau, probablement pour les comptes de résultat en mars. Mais je ne m'aventure pas parce qu'Hélène est là.

En tout cas, la situation budgétaire reste extrêmement tendue et un plan de retour à l'équilibre est en action, avec la mobilisation d'un groupe de travail premier cercle et deuxième cercle, un premier cercle avec des politiques et des services dédiés à ces actions, et un deuxième cercle intégrant les doyens. Les organisations syndicales sont également impliquées.

Tout cela est aujourd'hui lancé avec un calendrier que l'on communiquera, avec un atterrissage. Je laisserai Emmanuelle Dubocage en parler. On devra de toute façon atterrir en mars sur une présentation au rectorat, avec les comptes de résultat en même temps.

Je suis relativement confiant parce que je vois qu'il y a quand même des éléments sur lesquels on peut être perfectibles, en particulier sur les services facturiers. On l'a déjà dit, on a des marges de manœuvre internes. Je pense et j'espère que l'on sera entendu également sur la subvention de service public qui est le nerf de la guerre. Je ferai une lettre ouverte à l'ensemble de la communauté dès ce lundi.

J'avais reculé l'envoi cette lettre pour des raisons évidentes, compte tenu de ce qu'il s'est passé, en particulier en Israël. Cela aurait été bizarre de parler de finances, alors même que des drames se situaient à nos portes, et des massacres sur lesquels je me suis aussi exprimé auprès de la communauté. Cela me paraissait prioritaire et c'est toujours prioritaire compte tenu de la vigilance qu'il faut avoir autour de ces éléments dans notre communauté universitaire, même si, aujourd'hui, après les réunions que l'on a eues avec les composantes, on n'a pas de choses majeures, mais plutôt mineures. Toutefois, la vigilance est au maximum.

Ce sera une lettre ouverte, un édito dans *UPEC Hebdo*, qui retracera les choses. Elle évoquera que le fait que certains disent que l'université est en faillite est une désinformation assez navrante. D'ailleurs, il m'a été rappelé en CSA que Fillon avait utilisé ce terme. Je suis extrêmement surpris que les organisations syndicales se réfèrent à Fillon. Un maître à penser, sans doute, mais pas pour moi.

Nous ne sommes pas une entreprise, mais un service public. Par ailleurs, il n'y a pas de plan social dans l'université. Tout cela est anxiogène. Je vous le dis parce que c'est anxiogène pour certains de nos personnels. Nous sommes à peine à 3 % de déficit. On a pris des mesures de redressement avec un plan de retour à l'équilibre. Je laisserai Simon Gilbert apporter des compléments. On maintiendra de grandes enveloppes, en particulier sur la recherche. Tout cela vous sera expliqué tout à l'heure.

Donc les signaux, en tout cas politiques, sont passés. Je continuerai à avoir une action politique auprès de l'Etat et l'on verra ce qu'il se passera au niveau du PLF parce que c'est quand même là que cela se passe. S'il n'y a pas de ligne budgétaire, il n'y a pas de ligne budgétaire. Mais je suis plutôt confiant pour un élément d'accompagnement.

Par ailleurs, le contrat d'objectifs, de moyens et de performance, on vous en reparlera parce que tout arrive en même temps, sans paraphraser quelqu'un. C'est tout cela en même temps. Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance va mettre en exergue un certain nombre de points de pilotage.

Dans notre établissement, le pilotage est un sujet qui, même s'il s'améliore, reste encore perfectible. Particulièrement, dans le séminaire que l'on a eu avec les composantes et leurs équipes, le principe est d'avoir un service facturier digne de ce nom parce que les factures et recettes, cela manque. Ce sera peut-être relevé tout à l'heure par Hélène Dacosta. Je ne sais pas. En tout cas, il y a des éléments d'amélioration certains autour de cela. Bien sûr, sur les dépenses et les recettes.

Dans ces recettes – je ne sais pas si Florence est avec nous aujourd'hui –, il y a quand même 50 % de réussite à l'ANR. C'est beaucoup de contrats, ce sont aussi des ressources propres, de l'argent qui est mis dans les laboratoires. Ce sont de bonnes nouvelles.

Vous connaissez mon optimisme légendaire, qui me vient d'être né au soleil de la Méditerranée, et de l'Algérie en particulier. L'UPEC a, comme je le dis toujours, de très belles cartes dans ses manches, elle a des marges de manœuvre. On va y arriver ensemble. Donc, allons dans le même sens.

Le point principal, c'est la subvention de service public. On est à moins 10 millions de subvention de service public. C'est moins 20, mais si l'on était à moins 10, avec le déficit, on serait à plus 10. Donc, à moins 20, rattrapons les marches.

Voilà ce que je voulais vous dire comme points d'information.

La situation géopolitique, vous la connaissez. Je me suis exprimé sans réserve sur le soutien à Israël dans le cadre de l'attaque terroriste du Hamas. Massacrer des civils, c'est injustifiable. Je n'ai aucune réserve. Après, des bombes qui tombent sur les enfants, ce sont des familles en deuil et je n'imagine pas qu'une mère israélienne et une mère palestinienne n'aient pas les mêmes douleurs. C'est un point sur lequel il y a aujourd'hui des inquiétudes, sur tout cela, sur l'embrasement du Moyen-Orient. En tout cas, le fait de massacrer des civils, comme cela a été fait, est quelque chose de totalement abject. Je n'en dirai pas plus. Je pense qu'il faut suivre cela attentivement. Il faut garder, et c'était le sens de mon message, de la tolérance. N'importons pas non plus tout en France, respectons-nous les uns et les autres.

J'ai vu aussi qu'à Créteil, les communautés vivaient ensemble. Il y a les marchés avec une communauté juive importante et une communauté musulmane importante. Les gens se respectent. Le maire y est pour beaucoup parce que c'est quelque chose sur quoi il a travaillé, ce bien vivre ensemble. Restons dans ce bien vivre ensemble.

Voilà mes points d'information. Simon, peut-être.

M. GILBERT. – Je ne vais pas ajouter d'éléments sur le point d'information.

J'ai reçu une demande de Lucas Levrel pour savoir s'il était possible de faire une déclaration. J'ai bien entendu répondu positivement ; il n'y a aucune réserve de ma part. Je propose, Lucas, que tu puisses faire ta déclaration.

M. LEVREL. – Comme on est trois élus pour l'UPEC, on va se succéder pour faire la déclaration.

Mme VILLANUEVA. - « Monsieur le Président,

Vous demandez aujourd'hui au conseil d'administration de l'UPEC de renoncer à une trentaine de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs financés par l'Etat, c'est-à-dire la possibilité d'assurer a minima, comme les années précédentes, la qualité de nos enseignements, et cela pour combler un déficit devenu abyssal. En trois ans, notre fonds de roulement a été divisé par trois, passant de 30 millions en 2021 à 10 millions en 2023.

Certes, depuis plusieurs années, le gouvernement asphyxie délibérément l'université publique dans le but presque avoué de fermer des formations et de laisser aux universités privées le marché des formations jusqu'alors assuré par le service public de l'Enseignement supérieur.

Mais ce contexte politique attentatoire à l'université publique ne peut suffire à vous exempter de votre responsabilité dans la situation catastrophique dans laquelle l'UPEC se trouve.

Jamais de toute son histoire, avant 2022, l'Université Paris 12, devenue l'UPEC, n'avait présenté de budget en déficit. Jamais elle n'avait pratiqué des gels de postes pour fonctionner, et c'était là une de ses fiertés autant qu'un principe partagé que vous aviez affirmé faire vôtre en période électorale. »

Mme CHEVALIER.— « Vous soutenez, Monsieur le Président, par exemple lors du dernier CSA, que personne n'avait vu venir ce déficit. Mais dès 2020, dans ce conseil d'administration, des élus, notamment ceux des listes "Pour l'UPEC" tiraient la sonnette d'alarme, comme cela a du reste été rappelé dans le rapport de la Cour des comptes, sur les conséquences d'une politique au coup par coup en matière d'appels à projets et des engagements tous azimuts de fonds propres.

Dès 2020, des élus s'étonnaient par exemple que vous puissiez envisager une ponction de 10 millions sur le fonds de roulement. Ils vous interrogeaient aussi sur les 3 millions versés non dépensés et disparus du décompte, jusqu'à ce que la Cour des comptes dénonce un tour de passe-passe qui vous a permis d'afficher un équilibre pour le budget 2021, alors que le déficit était déjà bien réel.

A l'époque, vous avez attaqué verbalement les représentants des personnels qui osaient pointer vos errements. Mais tout juste un mois avant que le budget 2022 ne

soit officiellement annoncé en déficit, vous avez offert à toute l'équipe présidentielle et aux directeurs de service deux jours de séminaire dans un relais-château 4 étoiles ! »

M. LEVREL.— « Et maintenant, Monsieur le Président, au nom de "l'image de notre université", vous menacez de sanctions les collègues membres du comité de rédaction du carnet Hypothèses parce que ce carnet a publié un article très critique sur votre gestion et employé le terme de "faillite".

Vous avez peut-être raison sur le fait que le mot faillite est impropre pour qualifier la situation financière de l'université, car, soutenue par l'Etat, elle ne fermera pas ses portes. En revanche, une grande partie de la communauté que nous représentons voit dans la façon dont elle est dirigée depuis cinq ans une véritable faillite morale.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas les mesures budgétaires injustes que vous souhaitez imposer, d'ailleurs très inégalement, et nous appelons tous les collègues élus sur votre liste à entendre l'indignation des personnels de l'université et à ne pas accepter l'indéfendable. »

M. LE PRÉSIDENT. – J'en prends note. Après, je ne ferai pas de commentaire parce que je pense que c'est, selon moi, totalement déplacé. C'est votre avis, pas le mien.

Je laisserai répondre Simon sur la faillite, parce que c'est un terme plein de menaces. Le terme de faillite évoque la faillite de l'entreprise. Le fait que les syndicats utilisent le terme de l'entreprise, je trouve cela plutôt navrant, surtout pour un service public.

Pour la gestion, on est à 3 % de déficit. Excusez-moi, concernant les gels de postes, il s'agit de gels, il ne s'agit pas de plan social, comme c'est dit. Les erreurs, excusez-moi, ne sont sûrement pas au niveau de la présidence, sur le plan du langage, en tout cas.

Pour la suite. Je vous laisse responsables de vos paroles. Je pense que beaucoup de vos collègues ne les partagent pas.

M. GILBERT. – Lorsque l'on analyse une situation, il y a la question des faits et il y a la question de la présentation des faits. On sait tous que des faits peuvent faire l'objet de présentations de natures différentes.

Si vous lisez l'article du *Parisien* dans lequel la ministre s'est exprimée hier, il est dit par la ministre, je la cite, « que la situation financière de l'UPEC est due à l'augmentation considérable du nombre d'étudiants. » Si on lit cet énoncé, on

considère que c'est la politique de l'Etat consistant à étendre nos capacités d'accueil de manière répétée, pendant des années, sans pour autant que la subvention suive, qui en serait la cause.

La ministre s'exprime de manière très succincte dans cet article et je n'aurai pas la prétention de dire que ce qu'elle a écrit résume forcément l'entièreté de sa pensée. Si l'on prend des morceaux d'expression, si l'on prend des citations, on peut faire dire à des personnes quelque chose que peut-être elles ne pensent pas complètement.

Si vous regardez les faits, vous voyez bien qu'il y a un décrochage complet de la subvention. En 2017, on a un taux de soutien qui n'a rien à voir avec celui d'aujourd'hui. Si l'on était resté au taux de subvention de 2017, on aurait plus de 20 millions d'euros de plus chaque année. Cette année, on a un budget qui est à moins 10 millions. Si l'on avait 20 millions, vous voyez bien que l'on ne serait pas en déficit.

Vous n'avez pas tort quand vous dites que le fonds de roulement s'est épuisé, mais quand vous soulignez que la dégradation tient uniquement à l'action et au pilotage de cette équipe politique, en réalité, vous l'affirmez, mais vous ne le démontrez pas. Ce sont deux choses différentes.

Vous avez bien conscience qu'une partie du fonds de roulement a été affectée à des projets immobiliers. Vous connaissez la situation très tendue de l'immobilier au sein de l'université. Chaque membre de la communauté s'émeut du fait que nous travaillions dans des locaux beaucoup trop exigus. On nous demande de rénover des bâtiments pour les mettre aux normes ou tout simplement pour y travailler, pour les mettre aux normes aussi de la recherche qui s'y déroule et des conditions de formation. On nous demande d'envisager des projets de construction pour disposer de locaux permettant de nous aligner aussi sur l'augmentation des effectifs. D'une certaine manière, si on ne le faisait pas, on nous reprocherait de ne pas nous préoccuper de la mise aux normes et de l'extension du parc immobilier de l'UPEC.

Quand vous êtes dans une position de critique, évidemment que la position est aisée. Mais lorsque vous êtes aux responsabilités, vous êtes soumis à un ensemble de contraintes avec, parfois, des injonctions contradictoires. Ces injonctions contradictoires, l'Etat les a reconnues à l'occasion de plusieurs discussions que nous avons eues.

Je pense qu'il faut être prudent sur l'analyse des éléments de causalité de la situation de l'UPEC, en lien à la fois avec la politique de l'Etat et avec les mesures décidées par l'équipe politique.

Par rapport à la question du billet ou du papier publié par le site *Académia*, je tiens à rectifier quelque chose qui est faux dans ce qui a été énoncé. Il n'y a jamais eu la moindre menace à l'égard des collègues de l'UPEC co-auteurs de l'article indiquant que l'UPEC est en faillite. Il n'y a jamais eu la moindre menace.

J'ai écrit personnellement aux deux collègues pour leur proposer de dialoguer avec eux dans le cadre d'un échange à trois, pour les convaincre que cette stratégie est mauvaise parce que cela abîme la réputation de notre université, et parce que cela inquiète les familles des étudiants qui sont inscrits chez nous. Mettez-vous à la place des parents des étudiants ; certains lisent que l'UPEC est en faillite et ils se demandent : « Mon enfant est dans cette université. Peut-être que la formation ne sera pas assurée. Que va-t-il se passer ? ». Il y a des familles inquiètes et parfois en difficulté qui comptent beaucoup sur l'université.

J'ai rencontré plusieurs syndicats, la semaine dernière, qui m'ont dit : « Dans mon service, des gens commencent à chercher à partir de l'université parce qu'ils s'inquiètent. Est-ce que mon salaire sera payé dans six mois ? L'UPEC est en faillite. » Deux syndicats m'ont fait cette observation, il y a dix jours.

J'ai écrit aux deux collègues pour échanger avec eux, pour leur dire que je pensais qu'il fallait arrêter avec cette stratégie consistant à dénigrer l'université sur la place publique. Tout simplement, il m'a été opposé un refus de discuter dans le cadre que j'avais proposé, c'est-à-dire un échange informel à trois.

Au dernier CSA, j'ai rappelé la règle de l'obligation de réserve et ai précisé – je l'ai répété deux fois – que ce rappel à la règle n'était pas une menace. Qu'est–ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'aucune poursuite n'est envisagée. Je le répète ici, au conseil d'administration.

Il faut avoir à l'esprit qu'en tant qu'agents publics, les collègues sont soumis à des contraintes spécifiques qui ne s'appliquent pas aux gouvernants. Lorsque François Fillon, Premier Ministre, déclare qu'il est à la tête d'un Etat en faillite, il a le statut de gouvernant, il n'est pas soumis à l'obligation de réserve à laquelle est soumis un agent public. L'agent public est fonctionnaire ou contractuel, ce n'est pas le même cadre juridique.

L'agent public n'a pas le droit de dénigrer publiquement son établissement, de nuire à sa réputation ou à l'organisation du service public. Or, à partir du moment où vous avez un site Internet doté d'un comité éditorial, que dans le texte de présentation de ce comité éditorial il est écrit que l'ensemble des membres du comité assume toutes les publications sur le site, et que, dans ce comité éditorial, vous avez deux collègues qui sont des employés de l'établissement, des employés de l'UPEC, qui assument donc l'écriture d'un papier nuisant à la réputation de l'établissement sur un site Internet, juridiquement, c'est un manquement à l'obligation de réserve.

1.2 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 22 septembre 2023

M. GILBERT. – Je propose que nous abordions l'ordre du jour du conseil d'administration, avec tout d'abord l'approbation du procès-verbal en date de la séance du 22 septembre 2023.

Lors du dernier conseil d'administration, il y a eu une observation sur un terme qui n'avait pas été corrigé. La correction *« enseignements »* par *« enseignants »* est en train d'être mise en ligne par la DAJG. La correction a été demandée au service qui va s'en charger.

Par rapport au dernier procès-verbal, une précision. Il y a eu une demande formulée d'avoir un propos en *off*. Cette demande a été respectée. On a un court extrait entre parenthèses, qui n'est pas mentionné. Sinon, l'intégralité du texte est présente.

Avez-vous des observations sur le dernier procès-verbal ? Je tiens à rappeler qu'une erreur m'a été signalée par Lucas Levrel. C'est une erreur dans la transcription des résultats du vote. Il était écrit dans le procès-verbal en ligne qu'il y avait 1 vote contre le budget rectificatif alors qu'en fait, il y en a eu 6. Il y a eu une erreur de transcription que je regrette. Merci, Lucas, de m'avoir alerté sur ce sujet.

Je rappelle que la délibération qui a été envoyée au rectorat contient bien la mention de 6 votes contre, donc qu'il n'y a pas eu d'erreur du point de vue de la communication auprès des services de l'Etat. Il est important de le préciser.

M. LEVREL. – Merci. Je n'ai pas de remarque particulière sur la rectification apportée sur le procès-verbal. En revanche, dans le procès-verbal, sont rapportés des propos et des échanges qui ont eu lieu au sujet du budget rectificatif. Notamment, au fil de la discussion, il avait été remarqué que deux corrections devaient être apportées à la note de l'ordonnateur. L'une était relative au fait que le gel de 20 % des crédits aurait

été voté en conseil d'administration, ce qui était inexact. Par ailleurs, il y avait des corrections à apporter, des précisions concernant le périmètre de ce gel de crédits.

M. GILBERT. – J'ai demandé à la VP chargée des affaires financières de bien vouloir modifier ces éléments.

M. LEVREL. – C'est juste pour rappeler à l'occasion de l'adoption du procès – verbal que ces éléments n'ont pas été modifiés sur le SharePoint.

M. GILBERT. - Si, cela a été fait.

M. LEVREL. – La note de l'ordonnateur que j'ai trouvée était encore datée du 14 septembre. Le fichier datait du 14 septembre.

M. GILBERT. – Cette semaine, lorsque j'ai effectué la relecture du procès – verbal, sur un petit document séparé, j'ai mis de côté toutes les remarques avec les choses à rectifier pour que l'on soit dans les clous.

J'ai écrit cette semaine à Emmanuel Dubocage en mentionnant les passages qui justement concernaient cela, pour lui demander de faire les rectifications. Normalement, c'est fait.

Mme DUBOCAGE. - Oui, c'est fait. Il faut que je vérifie.

M. LEVREL. – Ce n'était pas en ligne hier soir, en tout cas.

M. GILBERT. - On va le vérifier.

Mme DUBOCAGE. – Cela a été fait. Je le confirme, mais je ne suis pas allée voir sur le SharePoint.

M. GILBERT. – Peut-être qu'il y a un problème de mise en ligne. En tout cas, je te garantis que j'ai bien demandé que ce soit corrigé conformément à ton vœu.

Mme DUBOCAGE. – Les deux choses ont été corrigées, effectivement.

M. LEVREL. – Il y avait eu d'autres échanges au sujet des tableaux réglementaires, notamment une discussion sur une ligne de 7 millions d'euros, de mémoire, qui s'appelait « *Autres encaissements sur compte de tiers »*.

(Enregistrement 3)

Notamment, Madame l'Agent comptable avait dit qu'elle apporterait une réponse au prochain conseil d'administration. Je n'ai pas obtenu non plus de réponse directe sur ce sujet.

M. GILBERT. – Là, c'est de ma faute. J'aurais dû le dire avant que l'on passe à l'ordre du jour. J'ai consulté l'agent comptable cette semaine. Elle devait être présente ce matin. Malheureusement, pour des raisons de santé, elle ne peut pas se joindre à nous et vous prie de bien vouloir l'en excuser.

Elle m'a adressé une réponse par mail m'indiquant que la ligne en question, je la cite, « concerne les opérations transitant sur des comptes d'imputation provisoire avant imputation définitive. » Je te propose de te transférer le mail dans lequel je lui ai posé la question et où elle m'apporte la réponse. Je le ferai juste après le conseil d'administration.

Ce sont donc des opérations transitant sur des comptes d'imputation provisoire avant imputation définitive. Je lui ai envoyé l'extrait du procès-verbal dans lequel tu posais la question et elle a répondu immédiatement. J'aurais pu te transférer la réponse, cela aurait été plus simple.

M. LEVREL. – Merci.

Mme CHEVALIER.— C'est vraiment une remarque de forme, mais une des nouvelles collègues – je ne sais plus laquelle, celle qui est venue du Sud et qui est à la DGS, je crois que c'est la nouvelle DRH –, je crois que c'est elle qui a indiqué qu'elle avait expérimenté la canicule et il est marqué « calcul ». C'est un point de détail, mais on se demande comment elle a pu expérimenter le calcul en arrivant à Créteil.

M. GILBERT. – Je le note et l'on va évidemment le corriger. Donc, « canicule » et « calcul ». Très bien. Merci, Vérène.

Avez-vous d'autres observations sur le projet de procès-verbal ? Pas d'observations ? Je soumets au vote. Nous avons la liste des procurations.

M. DEMERET- Monsieur Andujar a donné procuration à Monsieur Gilbert.

Madame Garrique-Antar a donné procuration à Madame Berges.

Madame Langlois a donné procuration à Monsieur Thauvron.

Monsieur Mohammed a donné procuration à Madame Berges.

Madame Guillin a donné procuration à Madame Goffin.

Madame Fleury a donné procuration à Monsieur Thauvron.

Monsieur Vallée a donné procuration à Madame Chevalier.

Monsieur Taurand-Wartelle a donné procuration à Madame Abrantes.

Madame Beaulnes-Serini a donné procuration à Monsieur Gilbert.

Madame Lenoble a donné procuration à Monsieur Dubois Randé.

M. GILBERT. – Merci beaucoup, cher Simon Demeret. Je vais mettre au vote. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Le procès-verbal est donc adopté. Je vous en remercie.

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2023 à l'unanimité.

Points soumis à discussion

1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

1.3 Approbation de la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2024

M. GILBERT. – Nous allons passer aux points soumis à la discussion avec, pour commencer, les questions financières et comptables en premier et unique point. Je précise que l'agent comptable devait présenter l'approbation de la délibération relative à la remise des prix et dons, mais elle n'est pas là et préfère le présenter au prochain conseil d'administration.

Nous allons donc nous concentrer sur l'approbation de la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2024. Je donne la parole à Emmanuelle Dubocage.

Mme DUBOCAGE. – Merci. Bonjour à tous. Première chose, cette lettre d'orientation budgétaire a été présentée à la dernière Commission des moyens. La proposition de présenter cette orientation au conseil d'administration a été votée à l'unanimité.

Le contexte national du BI 2024, vous le connaissez. Il est marqué par un contexte national sur les universités avec les mesures Guerini sur la revalorisation des rémunérations des fonctionnaires. Ces mesures ont entraîné un surcoût de 2,6 millions d'euros en 2023 et vont entraîner un surcoût de 5,2 millions d'euros en année pleine. A cela s'ajoutent des contraintes au niveau de l'inflation, de l'envolée des prix de l'énergie, qui auront un impact sur le poste des fluides.

A l'UPEC, après un compte financier de 2022 déficitaire à hauteur de 9 millions d'euros, le BI puis le BR 2023 confirment cette situation déficitaire pour la deuxième année consécutive. Les efforts entrepris dès l'exercice 2023 ont permis de contenir fortement ce déséquilibre, avec une économie de 5 millions d'euros en

fonctionnement et de 1,5 million d'euros en investissement. Néanmoins, le retour à l'équilibre nécessitera des efforts sur plusieurs années.

On nous demande d'élaborer un plan de retour à l'équilibre – un PREF –, qui devrait aboutir potentiellement en 2026 ou 2027. Ce plan de redressement se situe dans un contexte, comme l'ont rappelé le président et le vice-président au conseil d'administration, où la subvention pour charges de service public n'a pas augmenté en proportion de l'augmentation des effectifs étudiants.

En effet, les effectifs étudiants FI ont augmenté de 20 % entre 2017 et 2022, alors que la SCSP n'a augmenté que de 8 %, ce qui correspond à une baisse de la dotation par étudiant de 10 %. Juste une remarque à ce niveau. On prend uniquement en compte les FI puisque c'est comme cela que le rectorat calcule la SCSP par étudiant.

Le budget prévisionnel 2024 sera prudent et marqué par de premières mesures visant à améliorer l'équilibre budgétaire, évidemment avec un souci de maintenir le dynamisme de notre université autour des grands axes de notre projet d'établissement, en conciliant à la fois les activités de formation et de recherche et en restant un acteur majeur du territoire francilien.

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte de sobriété, marqué par une volonté de gestion maîtrisée des dépenses. La construction du budget initial se fait avec une réduction des enveloppes de fonctionnement et d'investissement de 20 % pour contenir les dépenses.

La maîtrise de la masse salariale représente un enjeu majeur puisque, comme vous le savez, elle représente presque 80 % de nos dépenses. Un gel de près de 50 % des postes vacants d'enseignants et d'enseignants-chercheurs est envisagé dans la campagne d'emplois, avec des effets qui se feront essentiellement sentir en 2025. A côté de cette action sur la campagne d'emplois, tous les leviers nécessaires seront mobilisés pour que le gel soit le plus limité possible dans les années suivantes.

Un travail va être mené pour mieux piloter le montant des rémunérations accessoires, dont le niveau a beaucoup augmenté ces dernières années, et une réflexion est en cours sur l'allocation des moyens et la soutenabilité de l'offre de formation.

Nous avons vu comment mieux diminuer les dépenses. En parallèle, la mobilisation de l'UPEC a permis l'inscription à la vague 2 des projets de contrats d'objectifs, de moyens et de performance – COMP – proposés par l'Etat. Ces COMP permettront

d'avoir au maximum 0,8 % de la SCSP, soit au maximum 1,8 million d'euros par an pendant trois ans.

L'idée est évidemment d'agir également sur l'exécution des recettes, en mettant en place un service facturier Recettes pour améliorer celles-ci.

Toutes ces mesures se font dans le cadre d'un soutien continu à la pédagogie, à l'aide à la réussite et à l'excellence dans un contexte particulier, qui est celui de la croissance démographique.

Il y a une pression démographique spécifique à notre territoire. En effet, dans l'ensemble des autres universités, on assiste plutôt à une baisse des effectifs. On constate une croissance subie au niveau de la licence et insuffisamment adossée à des moyens garantissant la soutenabilité de cette croissance.

Il y a donc un déséquilibre de la pyramide de notre offre de formation au détriment du niveau master, dont le développement est prioritaire si nous souhaitons pouvoir accompagner les besoins du territoire et asseoir notre positionnement en tant qu'université reconnue, notamment en matière de recherche.

Dans cette optique, une analyse de la soutenabilité de l'offre est en cours ainsi que le développement d'une offre master de qualité et attractive.

La mise en œuvre de la plateforme *Monmaster* a conduit à un accroissement de la volatilité des choix des étudiants, et donc à un taux de remplissage plus faible des parcours par rapport aux années précédentes, notamment au profit des universités intra-muros.

Au niveau des formations en apprentissage, les places non pourvues en M1 auront mécaniquement un effet en M2. Et cet effet est compensé par l'ouverture, dès cette année, de nouvelles formations par apprentissage qui représentent 500 apprentis supplémentaires.

En parallèle, la mise en place des graduate programs permet de valoriser des parcours d'excellence qui sont pluri ou interdisciplinaires, et accompagnés par des budgets de fonctionnement en septembre 2022 et des contrats doctoraux. En 2024. 7 graduate programs sont financés.

Nous avons un soutien réaffirmé à la recherche, donc la volonté de maintenir un soutien significatif à la recherche. Dans la continuité des échanges avec la Cour des

comptes, une plus grande autonomie des unités de recherche - UR - sera proposée en fonction de leur capacité.

L'augmentation du préciput ANR et des réussites obtenues en 2023, que rappelait notre président en préambule, permet de maintenir, voire de renforcer, le soutien aux laboratoires, et ce en dépit de la baisse des moyens LPR qui est constatée en 2023 et anticipée pour 2024.

Le chantier prioritaire en 2024 est le suivi précis des recettes et dépenses dans le périmètre de la recherche, avec un pôle financier qui sera renforcé au niveau de la DRV.

En parallèle, on poursuit le financement des axes stratégiques. On a un soutien des axes stratégiques via le maintien de l'appel d'offres Projets et manifestations scientifiques et du bonus Qualité, Enseignement et Recherche – BQR. Une enveloppe spécifique de 175 000 euros permet de financer les axes stratégiques, et l'appel à projets stratégiques BQR.

Parallèlement, il y a une possibilité de projets de recherche ouverts sur la société et/ou impliquant un volet Science société, via l'appel à projets transformant d'ERASME à hauteur de 700 000 euros en 2024.

Il y a également une volonté de poursuivre l'augmentation du nombre d'allocations de recherche et de contrats post-doctoraux, avec le maintien de la trajectoire de 10 demi-allocations UPEC en 2024 et la possibilité de financer d'autres allocations de recherche et des contrats post-doctoraux par d'autres sources comme les différents PIA, dont ERASME, mais également la Fondation partenariale UPEC.

Les enveloppes récurrentes sont maintenues, avec une révision des dotations aux laboratoires afin de tenir compte de l'augmentation des prix.

L'enveloppe du Crédit Investissement Recherche est maintenue à 1 million d'euros.

Parallèlement, il y a un soutien aux unités de recherche dans la réponse aux appels à projets européens, via un financement PIA 4, qui permet la mise en place d'une cellule Europe au sein de la DRV.

Il y a le déploiement des actions en « Science avec et pour la société », via des crédits apportés par le label SAPS du ministère qui seront également perçus en 2024, à hauteur de 225 000 euros.

Des groupes de travail seront constitués d'enseignants-chercheurs et de personnels de la recherche pour développer la visibilité, le rayonnement et l'accessibilité de publics diversifiés aux produits de la recherche avec un financement Aurora.

Au niveau des infrastructures, on poursuit les investissements dans le numérique avec le déploiement du WiFi et 200 000 euros prévus sur des campus tests.

Au niveau du patrimoine, on a un PPI qui inclut des projets du plan de relance qui s'achève en 2023, mais avec des débordements prévisibles sur le début de l'année 2024.

On a des projets inscrits au CPER - contrat de plan Etat région - 2015-2020, avec la reconstruction de la faculté de santé, la construction d'un bâtiment de recherche biologique et, enfin, la restauration de la dalle du campus.

Ensuite, on a des projets inscrits au CPER 2021-2027, avec l'extension de campus à Vitry, à Fontainebleau et à Sénart.

Enfin, on a un projet de construction à Créteil, hors CPER.

Les projets retenus au CPER nécessiteront, pour une partie d'entre eux, une part d'autofinancement sur les budgets propres de l'université à partir de 2024.

Au niveau international, on a le financement Aurora pour devenir membre de l'Alliance d'universités européenne à hauteur de 1,4 million, obtenu pour quatre ans. Il permettra le renforcement des équipes de soutien aux activités internationales pour mener des mobilités et financer des travaux de recherche en coopération avec d'autres universités de l'Alliance.

Les activités de l'espace interculturel de langues continuent, ce qui représente environ 40 000 euros.

Il y a la poursuite du financement du BQRI à hauteur de 25 000 euros.

Concernant les formations en apprentissage et en continu de la DIFPRO et de l'UPEC.CFA, on a la gestion de 2 800 contrats prévus de 2023 à 2024, avec un prélèvement pour frais de gestion de 400 euros par contrat.

La politique RH et le suivi de la masse salariale sont une priorité pour 2024 puisque l'évolution de la masse salariale, comme vous le savez, est un signe d'alerte pour la trajectoire financière de l'UPEC.

Nous allons instruire le dossier des rémunérations accessoires pour évaluer les facteurs d'augmentation des heures complémentaires et du RNA.

Des mesures d'économies ont été prises via l'absence d'une seconde campagne d'ATER et du gel envisagé d'une partie de la campagne d'emplois pour les enseignants et les enseignants-chercheurs.

En revanche, il y aura un maintien du recrutement sur des ressources fléchées, autant pour des titulaires que des contractuels, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UPEC.

Je vous remercie de votre attention.

M. GILBERT. – La parole est à vous. Souhaitez-vous poser des questions? Vérène Chevalier ou Lucas Levrel?

M. LEVREL. – Merci. J'ai juste une remarque. Je note que comme l'année dernière, et je pense que c'était une nouveauté de l'année dernière, la note n'est pas assortie de tableaux prévisionnels. C'est donc assez difficile à interpréter, puisqu'il s'agit d'orientations budgétaires, pour savoir quels résultats concrets vont donner toutes ces mesures.

Certaines sont chiffrées, mais d'autres ne sont pas chiffrées, par exemple le gel de postes. Même si vous allez peut-être nous répondre que la campagne d'emplois n'a pas encore été votée, vous connaissez à peu près le nombre de postes, puisque vous dites que près de 50 % des postes seront gelés.

En fait, on n'a pas de projection. On ne nous a pas communiqué de projection générale sur le budget initial et cela paraît un peu paradoxal de devoir voter sur une note d'orientation, ou même d'avoir élaboré une note d'orientation sans savoir où elle va nous mener, sachant que le but est, comme vous l'avez dit, un plan de retour à l'équilibre. Je ne peux pas imaginer que vous n'ayez aucune idée du résultat, même approximatif, que cela va donner sur le budget des années prochaines, puisque le but est de le remettre à l'équilibre.

M. GILBERT. – Quand on travaille sur un budget et que l'on est un établissement public, des éléments donnent lieu à des marges de manœuvre et d'autres non. Vous avez des engagements que vous devez honorer, vous avez un bâtiment à chauffer, vous avez des salaires à payer et vous avez des éléments qui sont des contraintes relativement fixes.

Après, dans l'ensemble des dépenses, il y a des éléments dont on sait qu'ils ont beaucoup augmenté mais pour posséder une connaissance fine de la manière dont certaines dépenses ont eu lieu, un travail spécifique doit être réalisé. C'est ce qui est en train d'être entrepris en matière de rémunérations accessoires. Et l'on espère que sur ces rémunérations accessoires, une partie pourrait être économisée, mais cela suppose que la vérification ait été faite. Par exemple, il conviendrait de vérifier que de mêmes responsabilités ne sont pas comptées plusieurs fois, que du RNA n'est pas payé au-delà du cadrage de l'établissement, etc. Cela, on va le savoir assez rapidement. Ce travail devrait aboutir avant la fin du second semestre 2023.

Quelle sera la marge d'économie sur ce volet ? On ne peut pas la déterminer à l'avance.

On a identifié plusieurs leviers pour mieux contrôler, mieux contenir cette augmentation de masse salariale, mais c'est un travail qui mérite une instruction très avancée. On est très impliqué sur ce dossier avec la nouvelle direction des Ressources humaines qui vient de nous rejoindre. Mais, dès aujourd'hui, on ne peut pas donner un élément d'information fiable sur l'économie susceptible d'être réalisée.

M. LE PRÉSIDENT. – De toute façon, dans une note d'orientation budgétaire, comme vous l'avez vu, le principe de base est d'avoir un budget initial dans lequel il y a des éléments dont on a aujourd'hui connaissance et qui nous permettent de savoir que l'on pourra asseoir ces orientations budgétaires.

En particulier, et je vais passer la parole à Hélène Dacosta, si elle le permet. Elle pourra dire qu'un gros travail est aujourd'hui fait par les Finances et également l'agent comptable.

Et tout cela va effectivement se répercuter sur un budget en prévision et en orientation. On est sur une orientation budgétaire comme on le fait chaque année. Il est très difficile de parler de budget avant. Je vais passer la parole à Hélène. Hélène, si vous voulez.

Mme DACOSTA. – Bonjour. Vous avez tout dit. Effectivement, la construction du budget est en cours. La date butoir de retour des prévisions des différentes structures est fixée au 30 octobre. A partir de là, on pourra avoir une première consolidation à la fois de la masse salariale avec les éléments évoqués par le VP, et des autres postes. Voilà ce que je peux dire à ce stade.

C'est vrai que les années précédentes, il y avait la possibilité de soumettre au vote du conseil d'administration les grandes enveloppes avant l'été. Mais, maintenant, on voit bien que de nouvelles mesures sont décidées en cours d'année et il est difficile de pouvoir les anticiper en amont. Si l'on veut se rapprocher le plus possible de ce qui sera soumis au vote du mois de décembre, il faut consolider le plus tard possible.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Jérôme.

M. DARRIBÈRE. – On voit bien et l'on comprend bien que la situation financière de l'UPEC résulte de la problématique de la sous-dotation au regard de la démographie étudiante. Vous êtes donc conduits à prendre des mesures de bonne gestion comme celle, que l'on peut regretter, du gel des postes.

Ma question est de savoir comment vous allez arbitrer entre postes d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et par filières de formation, parce que ce n'est pas neutre.

M. LE PRÉSIDENT. – Je pense que l'on va pouvoir répondre et aborder la campagne d'emplois après. On va pouvoir répondre précisément sur cet élément, Simon indiquera la méthode qui a été appliquée pour arbitrer.

M. GILBERT. - Avez-vous d'autres questions sur la note d'orientation?

Mme CHEVALIER. – Oui. Je vais continuer sur la demande de... J'entends bien la réponse qui a été faite. Toutefois, sans que l'on ait à voter les enveloppes elles – mêmes, on pourrait avoir quelques éléments, car il n'est pas possible que vous ne les ayez pas, sur les effets des hypothèses sur les grandes masses. Je ne parle pas seulement de la masse salariale.

En effet, les mots sont forts sur la manière de présenter le budget. En effet, une volonté est affirmée et l'on s'attendrait à ce qu'en face, il y ait quelques éléments budgétés et que l'on puisse voter la note d'un côté, avec un document annexe qui ne serait pas à voter, mais que l'on aurait simplement pour information. Cela donnerait aux administrateurs des éléments d'éclairage qui me sembleraient bienvenus.

Je prends quelques exemples. Sur l'augmentation du préciput de l'ANR, combien de divisions? Il y a une augmentation, mais je crois que l'on n'a même pas son pourcentage. Au moins, on passerait, sous cette hypothèse, de là à là, avec peut-être un plafond et un plancher. L'enveloppe des unités de recherche va être rehaussée. C'est pareil, on ne demande pas pour Pierre, Paul ou Jacques, mais en grande masse, le plancher, le plafond, etc.

Tout du long, il y a des affirmations que l'on est obligé de croire sur parole puisque l'on n'a pas de document permettant d'illustrer et de comprendre. On ne devrait pas voter. Evidemment, on ne va pas voter le budget avant qu'il soit fabriqué et consolidé.

M. GILBERT. – Je réponds sur le dernier point et après, je ferai une remarque plus globale.

Sur la question des dotations des unités de recherche, c'est un discours politique qui ne relève pas du conseil d'administration ; il relève de la Commission de la recherche, puisque le budget des dotations des laboratoires est voté par la Commission de la recherche à l'intérieur de l'enveloppe globale que le conseil d'administration vote pour la Commission de la recherche. Et, en son sein, la Commission de la recherche décide de ventiler les ressources.

Par exemple, la Commission de la recherche a réduit un peu le BQR, qui est un appel à projets interne à la Commission de la recherche, et elle a rehaussé le budget des laboratoires. C'est peut-être une question qui rentre trop dans le détail par rapport à la compétence du conseil d'administration.

Mme CHEVALIER. – Je ne demande pas pour chaque unité la ventilation, etc. C'est simplement pour avoir une idée. Vous annoncez qu'il y a une augmentation de la dotation aux UR, et je ne demande pas à quelles UR.

M. LE PRÉSIDENT. – Cela a été présenté lundi en Commission de la recherche. Ce n'est pas la prérogative du conseil d'administration.

Mme CHEVALIER.– Je ne demande pas à avoir la prérogative, c'est pour comprendre. On n'a pas les éléments, il n'y a aucun élément chiffré.

M. LE PRÉSIDENT. – Les éléments sont ceux de la CR. Retournez sur le SharePoint de la CR.

M. GILBERT. - Les administrateurs n'ont pas accès au SharePoint de la CR.

Mme CHEVALIER. - Ce n'est pas le sujet.

M. GILBERT. – En réalité, ce n'est pas le sujet du conseil d'administration de savoir ce que la Commission de la recherche va décider. En revanche, on mentionne le fait que, politiquement, la volonté est de rehausser les dotations des unités de recherche. On l'a mentionné, mais ce n'est pas parce qu'on l'a mentionné que, dans le détail, le conseil d'administration doit avoir un niveau d'information qui ne relève pas de sa compétence.

Mme VILLANUEVA. – J'ai une question de précision par rapport à ce que j'ai compris au dernier conseil de mon UFR, en rapport avec les heures complémentaires pour compenser ou pouvoir continuer à assurer les formations, étant donné le nombre de postes gelés.

Je ne sais pas si j'ai mal compris, mais d'après ce que l'on nous a annoncé, il n'y aura pas du tout d'heures complémentaires en accord avec ces postes gelés. Je me demande aussi, si c'est à assumer par le budget de la composante, comment on pourra continuer à assurer la qualité de la formation.

D'autre part, à la page 4 de la note d'orientation budgétaire, on parle des contrats doctoraux, de demi-contrats dont on a la volonté de continuer à augmenter le nombre. Je me demande donc, si c'est 50 %, normalement il y a une possibilité- nous avons eu cette chance – de pouvoir les cofinancer. Si notre budget diminue ainsi que les heures complémentaires, si l'on doit aller au maintien de la formation, je m'inquiète.

M. LE PRÉSIDENT. – On va voir cela avec la campagne d'emplois et le budget, mais cet élément a été pris en compte, c'est-à-dire le principe selon lequel ce gel de postes allait se traduire par des heures complémentaires dans le cadre du bilan de l'économie induite par ce gel de postes.

(Enregistrement 4)

Il s'agit d'un gel, il n'y a évidemment pas de disparition des postes. Il y a la prise en compte du coût sortant et de l'impact du gel sur les heures complémentaires. C'est donc intégré.

Mme VILLANUEVA. – J'ai mal compris parce qu'il nous a été dit qu'il n'y aurait pas de compensation.

M. GILBERT. – Lorsque l'on recourt à un gel, cela ne fait pas disparaître le besoin d'assurer des enseignements et des activités de recherche dès lors qu'il y a des étudiants inscrits dans les formations. Le principe est que l'on recourt à des personnels qui représentent un coût moins élevé de manière à réaliser une économie. Cela veut dire, par exemple, que l'on va faire appel à des vacataires au lieu de faire appel à des titulaires.

La question que tu poses, d'après ce que j'ai compris, c'est de savoir qui assure le paiement de ces heures complémentaires. L'habitude, au sein de l'établissement, est que les composantes aient cette charge. Si une composante a un nombre important

d'heures complémentaires et qu'elle éprouve une difficulté, on va étudier sa situation pour voir si le central doit venir en renfort ou non.

Cela, on le fera. On avait d'ailleurs annoncé en CODIR que pour les composantes qui avaient un taux important, en fonction de leurs ressources, on étudierait la situation.

M. H'LIMI. – Bonjour à tous. J'ai plusieurs questions et plusieurs points. Déjà, pourrait on avoir la présentation sur le SharePoint pour avoir les éléments présentés en conseil d'administration ?

J'ai plusieurs questions, notamment sur la lettre. Il est précisé que le plan pluriannuel d'investissement et la stratégie immobilière seraient revus début 2024. Est-ce que vous avez déjà des pistes ? Concrètement, qu'est-ce qui va être revu ? Par exemple, le projet de l'îlot Jacquard qui devait commencer, qu'en est-il ? C'est pareil pour l'extension du campus à Fontainebleau. Il y avait un campus pour les infirmiers et les kinés, ainsi qu'un foyer étudiant attendu par les étudiants. Est-ce que c'est toujours d'actualité ou est-ce que ce sera retardé, notamment dans la stratégie de retour à l'équilibre ?

Il me semble que la lettre a été évoquée en Commission des moyens, il y a deux semaines. Apparemment, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, il est demandé au rectorat de faire décroître le nombre d'étudiants admis à l'UPEC. Concrètement, quel sera l'impact sur les formations ? Est-ce que l'on fermera des formations ? Est-ce que l'on réduira le nombre d'heures ou de formations ?

M. LE PRÉSIDENT. – Pour les projets immobiliers, l'îlot Jacquard, tout cela est sur les rails. Bien sûr, cela suit les procédures immobilières qui sont sur des temps immobiliers avec des contraintes administratives qui, souvent, peuvent peser. Donc, là-dessus, il n'y a pas de sujet. On demandera peut-être à Julien Aldhuy de s'exprimer plus précisément et de faire un retour.

Je vous signale aussi que pour la dalle, les travaux repartent. Là encore, l'UPEC était un peu spectatrice dans cette affaire, puisqu'il s'git d'une bagarre entre deux entreprises à propos de laquelle on pouvait aller au contentieux avec le service juridique. Les travaux reprennent avec des carottages parce que l'on s'est aperçu, entre autres, que la dalle n'avait pas la même épaisseur suivant les endroits.

Tous ces éléments font qu'il y a des approches techniques. En tout cas, les travaux reprendront. Julien Aldhuy et le Patrimoine préciseront ces éléments à la communauté, parce qu'il y a des choses plus récentes. On ne peut évidemment

communiquer que si l'on a des éléments. C'est un point important parce que cela a un côté un peu étrange.

Pour la deuxième partie de la question, Simon.

M. GILBERT. – Oui, sur les capacités d'accueil. Le sujet des capacités d'accueil est lié à la discussion sur le soutien de l'Etat et la corrélation de ce soutien avec la politique de l'Etat.

Avec le rectorat et l'ancien directeur de cabinet de la ministre, on a eu un échange sur la politique de l'Etat et notre positionnement. On leur a demandé s'ils envisageaient de maintenir un niveau de soutien significatif nous permettant d'exercer nos missions selon les standards qu'attend la communauté et particulièrement la communauté étudiante. On sait que les étudiants attendent un service d'accueil de qualité, un suivi, et qu'il y a parfois des tensions sur les personnels, ce qui fait que ce n'est pas simple. On en est conscient.

Je vais prendre l'exemple de la faculté de droit que je connais bien. A partir du moment où vous avez, en première année, une personne en L1, et qu'en cinq ans on lui rajoute 500 étudiants, si cette personne est toute seule, avec cet ajout de 500 étudiants, vous imaginez bien que son travail n'est plus le même. La qualité du service et le temps disponible qu'elle a ne sont plus les mêmes.

S'il n'y a pas davantage de postes et de masse salariale, on ne peut pas non plus multiplier les recrutements sur ces postes. Cela veut dire que d'une certaine façon, mécaniquement, il y a une dégradation du service, alors que les étudiants sont légitimement en attente d'un service de qualité.

Lorsque l'on discute avec la tutelle, on demande si le soutien financier va augmenter. Si l'on nous dit que l'on ne peut pas augmenter le soutien financier et qu'en revanche, on nous annonce une extension continue des capacités d'accueil, on est donc tenu de dire à la tutelle : « Vous vous rendez bien compte qu'à un moment donné, l'UPEC ne va plus être en capacité d'offrir à des étudiants un service de qualité si l'on continue à augmenter les capacités d'accueil. » Peut-être qu'il faudrait que sur d'autres universités d'Île-de-France, la charge, entre guillemets, soit mieux répartie de manière à équilibrer les efforts entre les universités.

Je prends un exemple. Une autre université de notre territoire, l'université Gustave Eiffel, en cinq ans, n'a pas gagné d'étudiants. Elle en a perdu, au contraire. Cela veut dire que la charge a pesé sur l'UPEC. L'état a décidé que c'est sur l'UPEC

que l'on faisait peser la charge. Pour autant, vous avez bien des licences dans l'université Gustave Eiffel et l'Etat aurait donc très bien pu mener une politique différente.

Quand on leur dit : « Si vous ne renforcez pas le soutien financier, alors baissez un peu nos capacités d'accueil », il ne s'agit pas de dire dans l'absolu que l'on veut moins d'étudiants parce que l'UPEC est très sensible à l'accueil des étudiants. Cela fait partie de son ADN. L'aménagement du territoire est quelque chose de très important pour nous, et l'on sait que les collectivités comptent sur notre soutien en la matière, ainsi que les familles du territoire.

Cependant, il faut quand même dire les choses clairement. Si l'on offre un service qui se dégrade, ce n'est pas acceptable pour nos étudiants. On discute avec l'Etat afin de mieux répartir la charge et peut-être de baisser un peu nos capacités d'accueil. Il ne s'agit pas d'empêcher les étudiants d'étudier, il s'agit de garantir que sur un même territoire, le service public reste de qualité à isopérimètre financier du soutien de l'Etat.

Pour cette année, on va avoir un dialogue avec la tutelle ; on va aborder la question d'une baisse des capacités d'accueil. On n'a pas pour l'instant de chiffrage. Ce sera de toute façon un chiffre tout à fait faible en comparaison avec le dimensionnement de l'université. Il s'agira peut-être de 300 étudiants en moins, je ne sais pas. On en discutera. Pour l'instant, ce n'est pas instruit. Mais, pour vous donner un ordre de grandeur, on n'est pas sur des milliers d'étudiants en moins. Ce sera peut-être quelques centaines, avec l'idée que ce soit mieux réparti.

M. LE PRÉSIDENT. - Arnaud veut peut-être dire un mot.

M. THAUVRON. – Effectivement, un certain nombre de composantes ont demandé à baisser la capacité d'accueil. On n'a pas la main, c'est le rectorat *in fine* qui va décider.

Dans les faits, pour répondre très précisément à votre question, aucune formation ne va fermer à la prochaine rentrée. La baisse de ces capacités actuelles, dans un certain nombre de cas, ne se traduira pas nécessairement par une baisse du nombre d'étudiants parce que l'on a un certain nombre de formations à l'UPEC qui ne font pas le plein.

Par exemple, si l'on réduit de 100 places dans une composante, si elle avait de toute façon 50 places vacantes à la fin de Parcoursup, cela ne réduit pas à hauteur de 100 le nombre d'étudiants que l'on a *in fine*. Ces réductions de capacité d'accueil sur

certaines composantes impacteront avant tout les bacs professionnels qui viennent ici, mais qui n'avaient pas du tout envie de venir à l'UPEC. Ils nous sont envoyés par le rectorat parce que ces étudiants ont besoin d'une inscription dans l'enseignement supérieur. Parfois, ils ne s'inscrivent même pas et, quand ils s'inscrivent, ils ne viennent pas en cours. Finalement, cela ne changera pas grand-chose.

Cela impactera aussi marginalement les bacs technos. Dans les simulations que j'ai faites sur la composante LLSH, cela n'impactera pas les bacs généraux. Encore une fois, on n'a pas la main, c'est le rectorat qui dit oui ou non et à quelle hauteur.

M. GILBERT. - Y a-t-il encore des questions ? Vérène.

Mme CHEVALIER. – C'est une question qui apparaît comme un détail, mais qui ne l'est pas forcément. Il nous a été précisé lors de la présentation orale que les effectifs étudiants pris en compte sont les étudiants en formation initiale. Je voudrais savoir si l'augmentation de 20 % entre 2017 et 2022 porte exclusivement sur les étudiants en formation initiale.

M. THAUVRON. - Oui.

Mme CHEVALIER. – D'accord.

La deuxième question est à propos des étudiants apprentis, dont il est expliqué dans la note qu'ils sont au nombre de 3 800, dont 2 800 sont suivis par le CFA de l'UPEC. Où sont les 1 000 autres ?

M. THAUVRON. – On a 1 000 apprentis qui sont inscrits dans d'autres CFA. Par exemple, en AEI, une partie significative des apprentis sont historiquement inscrits au CFA-EVE de l'Université d'Evry pour des raisons X ou Y. Il y a aussi des CFA de branche ; c'est l'histoire. La tendance est quand même de rapatrier au maximum les apprentis sur le CFA de l'UPEC.

M. LEVREL. – J'ai deux questions et une remarque. Pendant le point d'information, il nous a été dit que le ministère allait faire des rallonges à l'UPEC. Il a d'abord été évoqué plus 3 millions, dont 1 million de fluides et 2 millions de masse salariale. Mais, ensuite, il a été question du fait que l'accompagnement du ministère était sous réserve du projet de Loi de finances de l'Etat. Est–ce que les 3 millions qui nous ont été annoncés sont sûrs ou sous réserve d'un futur PLF?

Par ailleurs, il est aussi question du COMP, qui fait 0,8 % de notre budget. Est-ce que ce n'est pas 3 millions ? Est-ce que ces 3 millions, ce n'est pas le COMP ? Est-ce qu'il

y a trois fois 3 millions ? Est-ce qu'il y a une fois 3 millions et sous réserve ? J'aimerais avoir des clarifications.

M. GILBERT. – Le chiffre qui est annoncé dans *Le Parisien* et qui a été communiqué également au président de manière formelle par le ministère lui-même, c'est 3 millions, soit 1 million pour les fluides et 2 millions pour la masse salariale.

En revanche, il n'a pas été indiqué que c'était « soclé ». Cela veut dire que c'est cette année, mais il n'est pas dit que l'année prochaine, ces 3 millions se surajouteront à la dotation pour charge de service public.

La question des COMP est totalement différente. Il n'y a aucun arbitrage sur les COMP tant que les copies ne sont pas rendues. Ce sera achevé pendant l'hiver. Pour l'instant, on en est au début.

La somme de 3 millions est évidemment la bienvenue. Elle reste loin du compte par rapport à nos besoins.

S'il n'y a pas d'autres questions... Pardon.

M. LEVREL. – Ma deuxième question concerne la fin de la note budgétaire. Il est indiqué que pour maîtriser l'évolution de la masse salariale, des propositions seront faites au début de l'année universitaire 2023–2024. C'est au futur, mais c'est au futur du passé. Le début de l'année universitaire 2023–2024 est derrière nous. Est-ce qu'il y a une erreur de date ?

M. GILBERT. – C'est une scorie, je pense.

Mme DUBOCAGE. - Ce n'est pas dans le PowerPoint, mais dans la note. C'est cela?

M. LEVREL. - C'est dans la note, tout à la fin.

M. GILBERT. – En fait, ce dossier fait l'objet d'une instruction. Je pense que pendant l'hiver, dans les premiers mois de l'année 2024, des pistes sérieuses seront présentées.

Je soumets au vote. Qui s'oppose au vote de la note? 4 non. Qui s'oppose par procuration? 1. C'est l'opposition. Qui s'abstient? Par procuration? 1. La note est donc adoptée.

Le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2024 à la majorité, avec 5 votes défavorables et 1 abstention.

1.4 Approbation de la délibération relative à la remise de prix et dons

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants - chercheurs pour l'année 2024

M. GILBERT.– Nous passons maintenant au point 2 des points soumis à discussion et qui concerne les ressources humaines, avec l'approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2024.

Tout d'abord, une précision. Nous avons conservé un intitulé large « Enseignants et enseignants-chercheurs ». Cependant, nous n'allons pas aujourd'hui vous faire voter sur l'entièreté de l'énoncé. Je vais expliquer les raisons pour lesquelles il y a un écart entre ce qui sera soumis au vote et l'énoncé.

Nous avons aujourd'hui une campagne d'emplois qui a été présentée par les composantes et instruite par l'équipe politique et les services, mais dont les arbitrages ultimes n'ont pas été arrêtés. Quand bien même ces arbitrages sont très bien avancés, il reste quelques points à discuter, peu nombreux, concernant les enseignants-chercheurs.

Il y a, par ailleurs, une instance qui n'a pas été sollicitée pour exprimer un avis sur les affectations CNU. Il s'agit du conseil académique. Vous savez qu'avant même que le conseil d'administration vote une campagne d'emplois pour les enseignants-chercheurs, il est prévu par le Code de l'éducation que le conseil académique se prononce. Cela veut dire que si, aujourd'hui, on vous faisait voter l'entièreté d'une campagne d'emplois enseignants-chercheurs, on commettrait tout simplement une irrégularité juridique, ce dont il n'est pas question.

Quel est l'objet qui va être discuté aujourd'hui ? C'est le vote des postes des ESAS, des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur. Pourquoi ces postes uniquement et pourquoi aujourd'hui ? N'aurait-il pas été possible d'attendre le prochain conseil d'administration et de faire voter tout ensemble ? Non, parce qu'il existe des contraintes de calendrier pour la publication des postes des ESAS qui nous obligent à voter aujourd'hui cette campagne d'emplois ESAS sans quoi, du point de vue des exigences de communication d'informations administratives entre

l'établissement et le ministère, les postes ne pourraient pas être publiés dans les délais utiles. Nous avons donc une responsabilité, ici, s'agissant des postes des ESAS.

Plutôt que de mettre uniquement à l'information et à la discussion les ESAS, nous avons décidé de mettre à la discussion et au vote les ESAS, mais en vous donnant aussi des éléments d'information sur le reste de la campagne tel qu'il est envisagé, de manière à ce que vous ne soyez pas conduits à voir une campagne, entre guillemets, présentée de manière totalement segmentée sans une vue d'ensemble.

Je pense que les administrateurs préfèrent avoir une vue d'ensemble sur ce qui est préparé et envisagé à date, ne serait-ce que pour voter une partie de cet ensemble, aujourd'hui, plutôt que de dissimuler la stratégie globale et de demander aux administrateurs de voter seulement une partie. On a donc maintenu un énoncé large, mais au sein de l'ordre du jour, on va retenir une partie de cet énoncé de manière à ce qu'il n'y ait pas d'irrégularité juridique.

Un point d'information sur la méthode qui a été retenue et la situation. Je ne rappellerai pas en détail les fortes contraintes financières qui pèsent sur l'université ni le décalage entre la subvention et l'évolution démographique de la population étudiante.

Vous savez que vous avez voté un budget rectificatif à moins 9,8 millions et que, pour la seconde année consécutive, nous avons un budget négatif.

Vous savez aussi que nos dépenses salariales ont augmenté avec le point d'indice, avec des dépenses qui se profilent en termes de prime inflation et de prime aux bas salaires ; c'est l'acte 2 des mesures dites Guérini.

Vous savez également que l'on a une consommation de fluide dont le coût s'est renchéri, quand bien même nous avons un soutien de l'Etat pour les fluides.

Vous connaissez la situation de l'établissement et notre obligation juridique de prévoir un plan de retour à l'équilibre.

Dans ces conditions, compte tenu d'un certain nombre d'incertitudes budgétaires portant sur ce que sera le montant de la subvention l'année prochaine, nous adoptons une politique de prudence qui conduit à geler une partie de la campagne d'emplois.

Nous avions au départ communiqué auprès des doyens, lorsque la DAF nous avait donné des informations plus précises sur ce qui se profilait en termes de budget rectificatif. Avant l'été, nous avions communiqué autour d'un taux de gel de 80 à

100 % de la campagne d'emplois, considérant qu'il fallait que ce levier d'économies soit actionné pour être crédible auprès de nos tutelles, tout en sachant que ce n'était pas le premier levier qui avait été actionné. Il y a déjà eu un gel de 20 % des budgets d'investissement et de fonctionnement tout à fait significatif et qui a marqué un effort, et qui est prolongé par le gel d'une partie de la campagne d'emplois qui vous est aujourd'hui proposée.

Nous avons échangé avec les composantes sur la manière de geler, et sur le fait que l'on pourrait peut-être recourir à un taux de gel plus faible. Nous avons donc envisagé qu'un effort se fasse sur plusieurs leviers pour réaliser des économies cette année.

Tout d'abord, il y a la campagne d'emplois, mais il y a également un travail à mener sur les rémunérations accessoires, dont vous savez qu'elles ont fortement augmenté. En 2017, on était entre 11 et 12 millions, alors qu'aujourd'hui on est entre 17 et 18 millions. Il y a donc eu une augmentation considérable en cinq ans. On considère qu'il y a là un levier pour réaliser des économies, mais encore faut-il que l'instruction de ce dossier soit poursuivie.

Et puis, il y a la question des ressources propres. Pour l'instant, ce dossier n'est pas instruit, mais peut-être pourra-t-on réaliser aussi quelques efforts en la matière.

Le gel de la campagne d'emplois, tout d'abord, est beaucoup moins important que ce qui avait été annoncé au départ puisque l'on parvient à un résultat tel que la campagne est envisagée, globalement, à un taux de moins de 50 % en masse salariale, par rapport aux demandes de postes des composantes. Au départ, on envisageait un taux de gel entre 80 et 100 %. Finalement, nous sommes à un taux de gel à 45 %. Par rapport au nombre de postes, on est à peu près à la moitié des postes.

Comment avons-nous opéré l'analyse des conditions du gel ? C'est en prenant acte du fait que nous avons, au sein de l'université, des composantes qui sont dans des situations hétérogènes. Certaines composantes ont une dotation largement inférieure à d'autres. Quand je parle de dotation, je parle de dotation en postes. En effet, certaines composantes ont été par le passé insuffisamment dotées. Pour autant, elles ont des effectifs étudiants significatifs. Il est donc apparu que si l'on faisait peser un gel proportionné sur l'ensemble des composantes, on risquait d'accentuer les difficultés des composantes peu dotées.

Par ailleurs, des composantes ont une petite taille, voire une toute petite taille. Il est évident que lorsqu'une composante a autour d'une dizaine de postes, si vous faites peser sur elle un effort proportionné à sa taille, bien que ce soit un effort

proportionné, il peut conduire à ce que la taille critique soit insuffisante pour l'amortir. On a donc considéré que ces petites composantes ne devaient pas, elles aussi, être traitées comme celles qui sont relativement bien dotées.

Au sein de l'ensemble des composantes, on a défini trois catégories. Il y a celles qui sont peu dotées en postes ou de petite taille, celles qui sont moyennement dotées en postes par rapport à leur dimension en nombre d'étudiants et celles qui sont relativement bien dotées. Je n'ai pas dit « bien dotées » parce qu'en réalité, l'UPEC est globalement sous-dotée par rapport à d'autres universités. On ne peut pas dire qu'il y a des UFR vraiment bien dotées, seulement que certaines sont mieux dotées, de manière relative.

Après arbitrages, on a appliqué un taux de gel :

- De 0 % pour des composantes soit petites, soit peu dotées,
- De 50 % pour celles qui le sont moyennement,
- Et de 66 à 67 % pour celles qui sont relativement bien dotées en postes.

La question de ces taux est évidemment à soumettre à discussion, à débat, parce qu'en réalité, on a un échantillon qui est faible. Et chaque composante considère qu'elle a des singularités liées soit à son espace, soit à sa population étudiante, soit à ses modalités pédagogiques, de sorte qu'en réalité, trouver des critères qui satisferaient tout le monde et qui correspondraient à la situation de chacune d'entre elles était quasiment une mission impossible.

Il y a donc une part d'arbitraire dans l'arbitrage, en ce sens que l'on a fait des catégories qui ne sont pas nombreuses. Il n'y en a que trois alors que l'on aurait pu en faire plus. On s'est limité à trois catégories. Et c'est à partir de ces données que l'on a proposé aux composantes de réfléchir à une stratégie de profils de postes en fonction de la masse salariale que l'on envisage de laisser à leur disposition. Cela veut dire que l'on est parti d'une approche par la masse salariale et non pas d'une approche par postes.

Pourquoi ce changement d'approche ? Lorsque les composantes ont fait remonter leur campagne, elles ont fait des demandes de postes, mais elles n'avaient pas le gel dans leur *scope*. Or à partir du moment où vous annoncez un gel, cela veut dire que le contexte change et que la composante qui peut avoir des besoins plus ou moins impératifs en matière de formation, par exemple, peut préférer changer les supports de postes qu'elle avait demandés initialement, tout en restant dans la masse salariale qu'on lui octroie, de manière à peut-être disposer d'agents moins coûteux, mais qui

seront plus nombreux, afin d'avoir des forces suffisantes par rapport aux besoins qu'elle estime avoir. On est parti sur ce schéma et il y a eu de la part de certaines composantes une volonté de redéfinir des profils différents par rapport ce qui avait été initialement envisagé.

Vous avez sous les yeux un tableau qui vous donne à voir ce qui est envisagé à date, s'agissant de l'ensemble des composantes.

- Pour AEI, on a le prêt de 1 ATER. Bien qu'ils n'aient rien demandé, on considère qu'il s'agit ici d'apporter une aide cette année.
- Pour le droit, vous avez 1 PR.
- Pour EPISEN, 1 maître de conférences.
- Pour l'IEP, 1 ATER.
- Pour la FSEG, 1 ESAS et 1 PR.
- Pour la FST, 2 PR.
- Pour l'IAE, il n'y a pas eu de demandes de maintien.
- Pour l'IEP, 1 PR.
- Pour l'IUT Créteil-Vitry, 2 ESAS, 1 maître de conférences et 1 demi-ATER.
- Pour l'IUT de Sénart-Fontainebleau, 4 contractuels et 2 ATER.
- Pour l'INSPE, nous avons 3 PREC, 4 ESAS, 3 maîtres de conférences, dont 1 qui fait l'objet d'une transformation, et 1 PR.
- Pour LLSH, 1 ESAS, 3 maîtres de conférences et 1 PR.
- Pour la santé, il n'y a pas de campagne d'emplois cette année en santé. Il n'y a pas de demandes de maintien. A partir du moment où il n'y a pas de demandes de maintien, vous ne pouvez pas geler une non-demande de maintien.
- Pour l'UFR SESS-STAPS, il y a 2 maîtres de conférences, 2 ATER et 2 contractuels, avec un point qui est encore à discuter sur un maître de conférences, qui sera normalement réglé cet après-midi.
- Pour SUAPS, vous avez 1 ESAS.

Vous avez ici un total de 41 postes et demi, c'est-à-dire la moitié de la campagne en termes de postes. Et en masse salariale, on est à 45 %.

Aujourd'hui, il vous est proposé de vous prononcer uniquement sur les ESAS. Nous avons 12 ESAS pour qui le maintien est retenu.

(Enregistrement 5)

En tout cas, pour qui la proposition de maintien est retenue. Il y en a 1 à la FSEG - sciences économiques et gestion -, 4 à l'INSPE, 1 en sciences économiques et sociales, 1 en sciences et technologies, 1 en philosophie, 1 en technologie et numérique.

A l'INSPE, 3 PREC sont maintenus, entre guillemets, pour des raisons techniques liées au fait que ces postes doivent passer en campagne d'emplois. Mais les collègues qui sont sur les supports de poste sont toujours en présence. Cela veut dire que les postes ne sont pas vacants, mais que techniquement on est obligé de faire passer... Marion, vous voulez peut-être en dire un mot ?

Mme CASTELAIN. – Oui. Ce sont des agents en affectation provisoire d'année en année, depuis plusieurs années, et il y a une nouvelle réglementation pour les enseignants du premier degré qui peuvent maintenant être affectés dans les universités. Mais, techniquement, ils sont obligés de candidater sur des postes. C'est pour cette raison que cela reste dans cette campagne.

M. GILBERT. – Merci. Nous avons ajouté 1 maintien en économie, gestion et communication. Et il y a 1 création en mathématiques et informatique, qui est liée au plan BUT.

Une précision. Dans cette campagne, il n'y a pas de création instruite et validée en dehors des postes pour lesquels un financement de l'Etat est fléché, ce qui veut dire qu'il accompagne la création d'un poste. Dans le cadre du plan BUT, nous avons des financements de l'Etat pour créer des postes. Evidemment, cela a été retenu.

En LLSH, on a 1 maintien pour le Delcife. Et en SESS-STAPS, on a 1 maintien en EPS.

Il y a aussi des postes d'ESAS qu'il n'est pas proposé de retenir. En droit, nous avons 1 PRAG en espagnol. Normalement, il y a un autre tableau qui fait mention de la totalité des éléments. En FST, nous avons 1 PRAG d'anglais qui n'est également pas proposé au maintien. A l'INSPE, nous avons 2 ESAS qui ne sont pas non plus proposés au maintien. A l'IUT Créteil-Vitry, il y a 1 ESAS qui n'est pas proposé en sciences industrielles de l'ingénieur. En LLSH, nous avons 2 ESAS, 1 en économie et gestion et 1 en langues romanes, qui ne sont pas proposés au maintien.

En fait, il y a 7 ESAS qu'il n'est pas proposé de maintenir et 12 qu'il est proposé de maintenir.

Mme CHEVALIER. – Merci. Je voudrais revenir sur la note, qui est paginée bizarrement, parce que quand on la fait défiler, c'est la page 3, et quand on la regarde, c'est la page 12. Il y a un rappel des règles du lexique. Je voudrais revenir sur le lexique du gel.

Dans les représentations, qui dit gel dit possibilité de dégel. On imagine qu'à la suite du dégel, on pourrait revenir dans l'état initial, pré-gel. Sauf que sur cette page 3 ou 12, il est écrit : « Un poste inoccupé pendant au moins une année n'a pas consommé de masse salariale pendant un an. » On est d'accord. « Par conséquent, il n'est pas inscrit au budget de l'année suivante. Pour recruter sur un tel poste, il convient de considérer qu'une demande de maintien de ce poste est en fait une réactivation. Et une réactivation correspond de fait à une création au sens budgétaire du terme. »

Si je comprends bien ce qui est écrit, du point de vue budgétaire, un gel n'est pas une suppression; mais du point de vue de l'activité et de la possibilité du dégel – en admettant que l'on soit au beau fixe dans deux ou trois ans – je pense que les postes qui étaient affichés gelés tout à l'heure ne vont pas être dégelés.

Puisque l'on a un rappel des règles et du lexique, il faudrait que l'on soit au clair sur ce que signifie « gel » et « dégel ». L'année dernière, on a même utilisé la notion de « frigo ». Toutefois, on a le sentiment qu'en fait, tout cela, c'est de la suppression.

M. LE PRÉSIDENT. – Ce n'est pas moi qui ai parlé de frigo, ce n'est pas mon langage. Oui. Tu as tout dit. En fait, ce sont des gels avec des dégels possibles. Le problème est qu'il y a entre-temps ce que l'on appelle une nouvelle offre de formation qui arrive et qui va poser les conditions de retraduction possibles. Un certain nombre de choses vont être modifiées sur un certain nombre d'aspects dus à cette nouvelle offre de formation, qui va modifier sans doute l'orientation politique d'affectation des postes, ou les masses salariales, plus exactement. C'est un point sur lequel, aujourd'hui, on n'a pas de visibilité.

Je rappelle qu'il y a aussi des enseignants qui n'ont pas de service, ce qui laisse un petit peu rêveur. Il a été d'ailleurs confirmé que certains ne font pas de recherche sur des emplois de chercheur. On a aujourd'hui l'ensemble des données. C'est un petit sujet aussi.

Il faut que collectivement, on se pose la question de savoir quelles sont nos orientations stratégiques. Cela fera partie, notamment, de ce que l'on va discuter sur le HCERES, de ce que l'on discute dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance qui cible un certain nombre de points particuliers sur les orientations stratégiques de l'établissement.

Derrière, il y a la nouvelle offre de formation. Tout cela, c'est la même histoire, d'une certaine manière. Mais, à un moment donné, c'est ce qui va impacter les orientations politiques et évidemment les affectations de postes ou pas. Cela procède de l'histoire, je n'ai pas une vision suffisante ni de nouvelles informations. Je ne pense pas que ce soit le lieu d'en parler.

Il y a des réformes, comme vous le savez, qui ne sont pas moindres et qui vont impacter fortement un certain nombre de composantes. Certaines stratégies de composantes doivent aussi être mieux précisées. Le principe des silos ne me paraît pas quelque chose de nécessaire dans une université. Il faut éviter les silos et avoir beaucoup plus de transversalité dans nos approches de formation.

Là encore, cela relève de la nouvelle note d'orientation sur laquelle il y a déjà des discussions avancées avec le service Formation Recherche pour pouvoir faire une proposition politique l'année prochaine.

Mme CHEVALIER. – Pour compléter mon interrogation, les postes qui sont actuellement dégelés vont devoir, pour réapparaître, faire l'objet d'une demande de création.

Mme CASTELAIN. – Ce ne sera pas de la création, mais de la réactivation. C'est de la création budgétairement parce qu'il y aura quand même un coût en raison des heures complémentaires associées. Cela correspond à du plus sur l'année suivante par rapport à l'année N-1. Mais nous, on le fait apparaître dans les campagnes en réactivation de postes. Et l'on a toujours fait comme cela, si vous vous en souvenez. Effectivement, si l'on compare une année N-1 avec l'année N du vote de la campagne, il y aura du plus dans cette campagne et la campagne coûtera plus cher l'année N.

Mme CHEVALIER.– J'ai bien compris, il faut distinguer la notion d'activité et la notion budgétaire.

Mme CASTELAIN. – Ce ne sont pas des créations au sens ministériel. On ne redemande pas un poste. Les postes existent et sont chez nous.

Mme CHEVALIER. – J'ai une deuxième question dans le même ordre d'idée. Je voudrais avoir un éclairage sur les choix des composantes de la traduction en masse salariale, ce que Simon a expliqué tout à l'heure, pour faire des choix économiques, c'est-àdire de prendre plus de personnes qui coûtent moins cher ou moins de personnes qui coûtent plus cher. Quelles sont les conséquences de cette traduction en masse salariale pour la suite ?

A partir du moment où des postes ont été traduits en contractuels, on peut imaginer que l'on peut récupérer le support. Enfin, je n'en sais rien, justement. Mais quand cela a été traduit en postes du second degré, quand on perd deux postes de professeur ou que l'on a choisi la traduction de deux postes de professeur d'université en contractuels, quel est l'effet pour la suite ?

M. GILBERT. – Ta question porte sur les enjeux en termes de formation et de recherche ou sur la durée des postes de substitution qui sont déterminés ?

Mme CHEVALIER. - Les deux.

M. GILBERT. – A partir du moment où une composante fait le choix, par exemple, de recourir à des contractuels, cela veut dire qu'elle tient compte d'un besoin d'avoir des forces vives significatives. En même temps, les avantages du recours à un contractuel sont qu'il est limité dans le temps et qu'elle se donne les moyens de revenir à la situation d'avant dès lors que la situation de l'établissement va s'améliorer et qu'elle va retrouver ses supports.

Il est évident que cela a un impact sur des activités comme la recherche, par exemple. En effet, si l'on a un ATER ou un contractuel, ce n'est pas la même chose. Si l'on a un maître de conférences ou si l'on a des contractuels, ce n'est pas la même chose. Oui, si ta question porte sur le fait que cela va amoindrir certaines activités, il faut le reconnaître. C'est la conséquence de la mesure d'économies, c'est une des conséquences.

Beaucoup de composantes sont restées sur leurs plans initiaux. Peu nombreuses ont été celles qui les ont modifiés. Et lorsqu'elles l'ont fait, c'est parce qu'elles considéraient qu'il y avait une nécessité d'avoir des forces vives significatives.

Evidemment, je pense que de l'inquiétude ou de l'émotion peut accompagner cette politique de gel, et on l'a vu dans plusieurs composantes, de façon tout à fait légitime. Toutefois, ayons à l'esprit que nous sommes en train de travailler à un retour à l'équilibre, que des marges de manœuvre ont été identifiées, que des outils sont en

train d'être mis en place et que l'on espère que l'Etat, qui a fait un premier geste de renforcement de son aide avec 3 millions, va continuer de rehausser son soutien. Je pense que la situation que l'on connaît n'a pas vocation à durer longtemps.

Une université doit recruter, elle a vocation à recruter. Vous imaginez bien qu'à l'échelon national, si la moitié des universités réduisait la voilure en termes d'offres d'emplois, cela aurait un impact significatif sur les doctorants. On est conscient de cela. Là, on est vraiment obligé de recourir à ce gel, mais on va tout faire pour que ce soit le plus limité possible dans le temps.

Vous observerez que l'on est, par rapport au schéma initial, sur une voilure qui a été beaucoup raccourcie puisque l'on est sur 45 % de masse salariale. Il ne faut pas oublier non plus que dans le précédent mandat, il y a eu une centaine de postes créés, que nous n'avions pas il y a cinq ans. Certes, ici, on réduit un peu la voilure, mais les années passées, cette voilure avait aussi été renforcée.

On ne peut pas voir que le moins. Le plan IUT et le plan LAS ont permis de créer beaucoup d'emplois.

Là, on revient un petit peu sur une mesure de prudence, mais si vous comparez la situation d'il y a cinq ans et la situation d'aujourd'hui, post-gel, la situation d'aujourd'hui reste quand même beaucoup plus favorable que celle d'il y a cinq ans.

- M. LEVREL. Certes, si l'on compte le nombre total, elle est beaucoup plus favorable, mais les créations dans les dispositifs LAS et IUT arrivent essentiellement en faculté de santé et dans les IUT. Et la plupart des suppressions de postes ici affectent des facultés comme la FST et LLSH. J'ai deux questions.
- M. GILBERT. C'est plus l'INSPE et LLSH qui sont concernées que la FST, en nombre. Pas en pourcentage, mais en nombre.
- M. LE PRÉSIDENT. Pour information, la FST a 4 repyramidages.
- M. LEVREL. Oui, mais là, je regardais les tableaux au total.
- M. LE PRÉSIDENT. Je le signale aussi. C'est quand même une bonne nouvelle pour la FST, un professeur supplémentaire. Il faut le noter aussi.
- **M. LEVREL.** Mes deux questions portent sur la faculté de santé, pour l'emploi des enseignants-chercheurs, puisque l'on est amené à examiner l'ensemble. D'ailleurs, je te remercie de ne pas avoir fait un système à la découpe. Dans la note explicative, on voit, au pôle de santé : « *Gel des demandes de création pour contribution* ». Je

suppose que cela veut dire que la faculté de santé s'abstiendra de demander des créations pour contribuer à l'effort général.

M. LE PRÉSIDENT. – Non. Je laisserai Marion l'expliquer, mais il y a aujourd'hui des éléments sur des demandes faites, non budgétées, sur un certain nombre de postes – pas cette année – sur lesquelles, sans budgets, nous n'irons pas sur des créations. S'il y avait des budgets supplémentaires de type BUT ou je ne sais quoi, pourquoi ne pas y aller? Ce seraient des crédits fléchés. Mais à ce stade, nous n'allons pas dans le sens de créations sur la faculté de santé.

La faculté de santé, je rappelle qu'elle va ramener plus de 2,5 millions dans le fonctionnement puisque, s'il n'y a pas de contributions en termes de postes, il y a des contributions en termes de fonctionnement qui reviennent. Ce sera le cas également pour l'apprentissage, notamment sur les IUT.

Sur les postes de la faculté de santé, plus la moitié de ces postes ne sont pas dans la faculté de santé, mais dans des composantes. Je rappelle que l'ensemble des postes du plan LAS a été distribué très largement dans les composantes. Il ne s'agit pas de cibler la faculté de santé, mais bien de voir l'ensemble des éléments.

Dans les IUT, je rappelle aussi qu'ils font un énorme effort sur l'apprentissage. Aujourd'hui, à Sénart-Fontainebleau, mais également à Créteil-Vitry, l'effort sur l'apprentissage est extrêmement fort, ce qui ramène des ressources propres en plus de l'accompagnement d'étudiants dans le monde professionnel. Cela se chiffre en plusieurs millions qui reviennent également en fonctionnement et donc aussi en masse salariale – pourquoi pas ? – dans le cadre des équilibres budgétaires.

Enfin, je rappelle que le plan IUT a permis de mettre des enseignants-chercheurs dans les IUT. Je maintiens encore une fois, puisque c'était ma politique, que le fait de mettre des enseignants-chercheurs dans les IUT a été une bonne chose par rapport au fait qu'ils étaient très secondarisés, et que cela a permis également de monter en gamme dans le cadre des laboratoires de recherche. C'est une politique de plan IUT avec une opportunité, mais qui a permis – je le maintiens et j'en suis personnellement fier – de mettre des enseignants-chercheurs en supplément dans les IUT. Il faut vraiment que les choses soient claires.

M. LEVREL. – Pour revenir spécifiquement sur ma demande, la phrase, pour la santé : « *Gel des demandes de création pour contribution* », cela signifie qu'il n'y a pas de demandes de création en santé dans le but de contribuer. Je demande juste une précision sur cette phrase, sur ce que signifie cette phrase.

M. LE PRÉSIDENT. - Marion pourrait peut-être préciser cela.

Mme CASTELAIN. – La faculté de santé a fait des demandes de créations dans le cadre d'un master. Les financements pour ce master ne sont pas encore affectés. Le choix a été de ne pas accorder ces postes en demandes de créations, parce que les gens n'ont pas encore les financements et que, par ailleurs, il y a un petit travail à faire sur les créations accordées en LAS. Mais peut-être qu'il y aura une nouvelle discussion sur ces demandes de créations quand on aura le financement.

M. LEVREL. – Il me semble que je ne me suis pas fait comprendre. Je ne suis pas bloqué sur quoi que ce soit, je veux juste comprendre la phrase.

M. LE PRÉSIDENT. – Cette phrase n'aurait pas dû être là. Il y a plus 300 étudiants en master en faculté de santé. Je rappelle qu'il y en a plus 300. La LAS a un impact très fort, avec plus 300 étudiants. Mettez 300 étudiants en master ailleurs et vous verrez ce que cela donne. Pour le moment, il n'y a pas d'enseignants derrière ces masters. C'est quand même un sujet.

Des demandes sont faites au ministère, comme pour les BUT d'ailleurs, pour accompagner de nouveau le plan Santé, parce que si on ne l'accompagne pas, là encore, le compte n'y est pas. En fait, on n'aurait même pas dû mettre cette phrase.

M. GILBERT. – Je pense que cette phrase n'apporte pas à la compréhension du sujet, pour la raison suivante : lorsque nous avons des plans de création de postes financés par l'Etat avec une notification expresse, on a tout intérêt à accepter ces supports de poste avec les financements qui les accompagnent, puisque ce sont des ressources supplémentaires qui viennent nous aider à exercer nos missions. Comme le plan BUT a permis de le faire cette année, on ne va pas refuser un poste avec un financement derrière.

Il y a eu un débat sur la question de l'effort que la santé fera au titre des économies pour contribuer au retour à l'équilibre. Certains doyens, dans le cadre du CODIR, se sont émus du fait que les campagnes d'emplois concernaient quasiment toutes les composantes, cette année, mais pas la santé.

Evidemment que l'UFR de santé a son rôle à jouer dans cet effort et doit apporter sa contribution, comme les autres composantes. Différents leviers seront examinés pour examiner quel peut être l'effort de la santé.

Pour l'instant, ce sont des dossiers en cours d'instruction. On ne peut donc pas vous annoncer des éléments chiffrés ; cela n'aurait pas de sens tant que les sujets ne sont pas instruits.

M. LEVREL. – Il ne nous avait pas échappé qu'il n'y avait aucun maintien demandé en santé, mais cela nous a un peu surpris compte tenu de l'effectif de cette composante. On se dit qu'il y a forcément des départs à la retraite tous les ans. On ne comprenait pas. Et si l'on remonte à la campagne d'emplois de l'année précédente, c'est pareil, il n'y a pas de demandes de maintien. Mais il y a une petite remarque qui dit : « Révision des effectifs ». C'est un poste « Maintien et révision des effectifs ». Je remonte sur l'année encore avant et dans le tableau détaillé par composantes, il y a effectivement des demandes de maintien qui sont marquées. Il y a 7 demandes de maintien. L'année d'avant, il y en avait 15, ce qui montre bien que d'une année à l'autre, il y a toujours des postes en santé qui deviennent vacants et qui sont maintenus.

Mais, à chaque fois, il est écrit que l'arbitrage... En 2021 pour 2022, il était marqué : « Arbitrage : oui, révision des effectifs ». En 2020–2021, il est marqué, mais ce n'est pas très lisible : « Pas d'arbitrage à faire. Révision des effectifs ». Autrement dit, les maintiens semblent toujours automatiques en santé, donc il n'y aurait jamais la possibilité de geler un poste ?

- M. LE PRÉSIDENT. C'est une double tutelle ministérielle. Ce sont les HU. Par définition, c'est un poste complet, fixé à la fois par le ministère de la Santé et celui de l'Enseignement supérieur. Ce sont des postes sur lesquels on n'a pas la main. Ce sont des postes HU.
- M. LEVREL. On a la main pour les créer, mais après, non.
- M. GILBERT. Non, pas pour les créations.
- M. LE PRÉSIDENT. Non. On ne peut pas les créer, il faut que ce soit les deux tutelles.
- **M. GILBERT.** Oui. C'est le ministère qui décide combien il y a de postes pour les HU. A l'UFR de santé, il y a environ une vingtaine d'emplois de professeur et de maîtres de conférences classiques. Sinon, le reste, ce sont des HU.
- **M. LEVREL.** D'accord. Pour ce qui est des non-créations et tu parlais de financements, Simon –, à la fin de la note pour cette année, il est quand même écrit que la faculté de santé demande 4 chaires de professeur junior. Est-ce que ces chaires sont financées de façon « soclée », comme tu le disais ? Est-ce que, si la chaire est obtenue, le financement du poste est obtenu *ad vitam aeternam* ?

- M. GILBERT. J'allais ajouter cet élément après que l'on a discuté de ce tableau. Puisque l'on a aujourd'hui les ESAS, on a aussi les chaires en question. On en parlera tout à l'heure. La réponse à ta question est oui, ce sont des postes « soclés », dont le financement est garanti par l'Etat.
- M. LE PRÉSIDENT. Pour revenir aux chaires juniors, dont je parlerai tout à l'heure, je regrette vraiment qu'il n'y ait pas d'autres chaires juniors demandées par les SHS. L'ensemble des laboratoires ont été interpelés plusieurs fois ; aucune demande n'est remontée à part les demandes de la santé. Il y a 3 possibilités de chaires juniors, 2 cette année.

C'est vrai que c'est le choix des collègues. Si les collègues ne veulent pas les demander, ce que je respecte, il faut aussi considérer que ces postes n'ont pas d'impact puisqu'ils sont « soclés ». Je souhaiterais, l'année prochaine, que des postes SHS soient portés. Vraiment, ce serait souhaitable. Sinon, vous ciblez la santé, ce qui est quand même une erreur de tir puisque, précisément, les autres collègues ne les demandent pas.

- M. LEVREL. Si l'on veut répondre spécifiquement sur les CPJ à la question de savoir pourquoi il n'y a pas de demandes, les chaires de professeur junior suscitent des débats très vifs entre les enseignants-chercheurs. Je vous rappelle que la présidence, il y a deux ans, au moment des débats sur la LPR, s'était associée aux revendications de ne pas soutenir les démarches de ce dispositif de chaires de professeur junior, mais je ne vais pas revenir dans le débat politique.
- M. LE PRÉSIDENT. Sauf que la loi n'était pas fixée. La LPR a été votée.
- M. LEVREL. La loi a été votée et les CPJ existent dans la loi, mais cela ne retire pas le fait que ce sujet ne fait pas du tout consensus au sein des enseignants-chercheurs. C'est probablement la raison pour laquelle, dans la plupart des disciplines, les CPJ ne sont pas demandées.
- M. LE PRÉSIDENT. Dans ce cas, il ne faut pas cibler la santé. Excuse-moi de le dire.
- M. GILBERT. Tu as raison, Lucas. Il y a deux ans, lorsque le dossier des chaires juniors était en gestation sur le plan des textes au sein de l'Etat, on a eu, notamment au sein de la Commission recherche, une discussion sur ce projet. Et je me souviens parfaitement des échanges et de la motion qui a été votée dans plusieurs instances, signalant que le procédé des chaires juniors était disruptif à un point tel qu'il laissait un certain nombre de questions en suspens. Par exemple, on peut diriger une thèse

sans être habilité à diriger les recherches. Un collègue peut avoir un financement absolument considérable et qui, à lui tout seul, peut-être plus important que le budget du laboratoire dans lequel le collègue va arriver, ce qui peut créer des effets de bord complexes en termes de relations.

Tu connais ma position par rapport aux chaires juniors. Je n'ai pas varié de position, j'étais opposé à ce dispositif. Cependant, une fois que les textes ont été adoptés, une fois que c'est entré dans l'ordre juridique, l'équipe politique a le devoir de proposer à la communauté d'exprimer son souhait ou non de recourir à ce dispositif.

Ce serait injuste si l'équipe politique, parce qu'elle a une conviction, qui d'ailleurs peut aussi varier aussi sur ce sujet, en son sein, renonçait à faire la proposition aux membres de la communauté. Or il se trouve qu'au sein de la communauté, un laboratoire a levé la main et est intéressé. Et quand bien même il est le seul cette année, cela reste respectable parce que chacun peut avoir son opinion. En même temps, c'est un dispositif que l'Etat a mis au service de la communauté.

M. LEVREL. – C'est tout à fait respectable. Je répondais à la critique du fait que les autres laboratoires n'en ont pas demandé.

M. GILBERT. – Je sais que François Legendre l'a proposé au sein de son UFR.

(Enregistrement 6)

Je ne dis pas qu'il a adhéré au dispositif, mais il l'a proposé, il l'a soumis à discussion. Cela a été refusé dans sa composante. Il y a quand même une démarche de certains doyens de jouer le jeu et de demander : « Etes-vous intéressés ? », quelle que soit l'opinion de chacun.

M. LE PRÉSIDENT. – Il y a eu accessoirement des mathématiciens, deux ou trois, je ne sais plus. Et dans le cadre des sciences, à ma connaissance, il y a eu aussi deux ou trois chaires intégrant aussi des organismes. Il y a aussi des chaires demandées aux organismes, dont une redemandée cette année. Donc, tout le monde n'a pas le même avis.

M. GILBERT. – Un des points qui va se poser à l'avenir, c'est qu'à partir du moment où l'Etat a créé ce dispositif pour alimenter les universités en supports de postes, vous comprenez bien que la politique de l'Etat, lorsqu'il a décidé de créer ces chaires, n'était pas de les surajouter aux postes classiques, mais de les intégrer dans le volume global des postes à répartir.

Cela veut dire que les universités, finalement, si elles ont comme position arrêtée de refuser de jouer la carte des chaires, à un moment donné, vont se retrouver à recevoir moins de moyens que si elles jouent cette carte. Cela veut dire que l'Etat, en quelque sorte, sans nous forcer directement, nous oblige en filigrane à nous intéresser à ce dispositif sans quoi, par rapport à d'autres universités, à un moment donné, on risque d'avoir beaucoup moins de moyens, ce qui est un peu pervers.

Y a-t-il d'autres questions ? Pensez-vous que l'on peut passer au vote ? De mon point de vue, on a largement échangé. Ce que je soumets au vote, c'est la question des postes d'ESAS, pour lesquels le maintien est proposé par le président dans l'ordre du jour, ainsi que pour les premiers degrés, les PREC. On peut faire voter ensemble ou séparément avec les chaires juniors, je ne sais pas. Oui, on fait voter l'ensemble.

Qui s'y oppose ? 4. Par procuration ? 2. Qui s'abstient ? Par procuration ? La campagne est donc adoptée. Je vous en remercie.

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs, concernant les ESAS, les PREC et les chaires juniors, pour l'année 2024, à la majorité, avec 6 votes contre.

Points non soumis à discussion

1. CONTRATS ET CONVENTIONS

2.2 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université

M. GILBERT. – Nous passons maintenant aux points non soumis à discussion, avec une information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université. Vous avez eu connaissance du tableau. Est-ce que vous avez des observations ou des questions ?

Mme CHEVALIER. – C'est l'occasion de rappeler que cela fait à peu près dix mois que nous demandons des éléments sur les cabinets de conseil. Des courriers ont été envoyés puisque les formulations n'avaient pas dû être assez précises. Je me souviens d'un temps, autour de 2010, où nous avions formulé la même demande. Et dans les trois mois qui avaient suivi, on avait eu les montants, les cabinets sollicités, etc. Cela ne doit pas être une pratique totalement impossible.

M. GILBERT. – L'observation est parfaitement fondée et légitime. La DGS a reçu un message clair du président de l'université et de moi, lui demandant de préparer les documents. La DGS m'a confirmé, pas plus tard qu'hier, que le travail était en cours et que vous alliez recevoir des documents. Des éléments d'anonymisation, qui sont obligatoires, sont en train d'être préparés sur certains contrats, mais le dossier est bien suivi par la DGS. La DGS m'a même indiqué que vous pouviez lui écrire et qu'elle confirmera cela.

Mme CHEVALIER. – Ce n'est pas le contenu du contrat qui nous intéresse, mais plutôt sa nature, son intitulé, sa date et son montant.

M. GILBERT. – Je sais bien, mais comme il a quand même été demandé communication de contrats, on doit communiquer les contrats tels qu'ils ont été conclus. La DAJG a été sollicitée pour vérifier quelles étaient les conditions de la communication et des éléments d'anonymisation requis. C'est en train d'être fait et je reconnais que le délai est un peu long pour la communication en réponse à votre demande.

Mme CHEVALIER. – Sans vouloir en rajouter, vu l'heure, mais lors du dernier procèsverbal, et celui de juillet...

M. GILBERT. - C'était la même réponse. Oui, je le sais.

Mme CHEVALIER. - Pour les autres administrateurs, je vais finir ma phrase.

M. GILBERT. - Pardon.

Mme CHEVALIER. – Il avait été évoqué au mois de juillet que l'on aborderait la question du plafonnement de la RIPEC 2, et que ce serait fait à la rentrée. Cela fait deux conseils d'administration de rentrée et, là, on a un conseil d'administration qui n'est pas très volumineux, on aurait pu l'aborder. Le prochain risque d'être plus volumineux.

M. GILBERT. – Ce que vous voyez, en tant qu'administrateurs, c'est l'ordre du jour du conseil d'administration, mais ce que vous ne voyez pas forcément, ce sont les travaux en cours en parallèle, qui sont extrêmement chronophages et qui tiennent à la fois au plan de retour à l'équilibre, au COMP, au budget, au HCERES. En réalité, ce plafonnement du RIPEC 2 depuis un mois n'était absolument pas une priorité. On avait des enjeux extrêmement importants vis-à-vis des tutelles et vis-à-vis des dossiers à mettre en œuvre. Je pense qu'il va falloir attendre encore un peu ; la fin du semestre je l'espère.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais il est bien noté.

- **M. GILBERT.** Oui, il est bien noté. On est obligé de hiérarchiser le traitement des sujets.
- M. LE PRÉSIDENT. La question est complètement évidente.
- M. GILBERT. Oui, puisqu'il y a une question qui n'est pas tranchée. Et il faut qu'elle le soit.

QUESTIONS DIVERSES

M. GILBERT. – Nous avons achevé l'ordre du jour du conseil d'administration plénier. Avez-vous des questions ?

Mme COSTES.– Je voudrais savoir quand sera versée la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au personnel de l'UPEC.

Mme Castelain. – Normalement, c'est ce mois-ci. C'est prévu pour novembre.

- M. LE PRÉSIDENT. Aline est là?
- M. GILBERT. Non, elle est partie.
- M. LE PRÉSIDENT. Il me semble que c'est ce mois-ci, ou novembre.

Mme Castelain. - C'est en novembre, normalement.

M. LE PRÉSIDENT. – Mais on vous le fera confirmer.

Mme COSTES. - Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – On a ce dossier, mais en *off* parce que ce n'est pas instruit. Comme vous l'avez entendu, nous avons eu de bonnes nouvelles par la ministre. Il sera possible, peut-être, d'instruire le dossier d'une prime pour les agents. En tout cas, ce sera ma volonté politique. Autant avoir aussi de bonnes nouvelles, on est bien conscient que les temps sont durs. Il y a peut-être une possibilité d'abonder en ce sens, mais il faut instruire le dossier. On le fera avec la DGS, en particulier.

Mme COSTES. – Excusez-moi, j'ajoute une question. Est-ce que le sujet de la NBI pourra être revu ?

- M. LE PRÉSIDENT. Je crois que c'est aussi dans les tuyaux, de même que la prime informatique.
- M. GILBERT. Oui, c'est envisagé. Et pour la prime informatique, le dossier sera traité avant la fin d'année.

Y a-t-il d'autres	questions?
-------------------	------------

Merci à toutes et tous de votre participation à ce conseil d'administration. Nous allons poursuivre en formation restreinte

La séance est levée à 11 heures 43.